

ABONNEMENTS

CANADA ET ÉTATS-UNIS	
Un an.....	\$1.50
Six mois.....	0.75
FRANCE ET BELGIQUE	
Un an.....	12 fr.
Six mois.....	6 fr.

Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

ANNONCES

1ère insertion, par ligne... 10 cts.
Insertions subséquentes... 5 "

Les annonces à long terme publiées à des conditions spéciales.

Bureau de rédaction et d'affaires
96, rue Saint-Joseph, en face du
Bureau de Poste.

J. P. Tardivel, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR EN CHEF

ADMINISTRATEURS, L. Drouin et Frère.

AVIS.

Notre bureau de rédaction et d'affaires est au numéro 96 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, vis-à-vis du Bureau de poste.

Toute communication concernant les abonnements et les annonces doit être adressée à MM. L. Drouin et frère, administrateurs de la VÉRITÉ.

QUÉBEC JEUDI, 17 NOVEMBRE 1881.

Une réponse au *Monde* est forcément remise au prochain numéro, faute d'espace.

La législature de l'état du Massachusetts sera bientôt saisie d'un projet de loi pour le réboisement d'une étendue considérable de territoire près de Boston.

Les dernières pluies ont beaucoup nui aux opérations des scieries dans le Nord-Ouest des États-Unis. On calcule qu'il y aura un déficit de 25 millions de pieds.

Le *Globe* laisse percevoir, de temps à autre, malgré lui, sa vieille francophilie, son antique esprit d'intolérance. Parlant l'autre jour de la législature de la colonie du Cap, Afrique méridionale, le grand organe grit dit que l'usage de la langue hollandaise y est *permis* comme l'usage du français est *permis* dans notre parlement.

Ce mot *permis* fait image.

Nous avons reçu une petite brochure, en français, intitulée : *L'adoption d'un notre méridien international*. C'est une étude par M. Sandford Fleming dont lecture a été faite au congrès géographique international de Venise. On le sait, à ce congrès, le français a été la langue officielle. Avis aux Canadiens anglophones qui ont honte de parler leur langue maternelle !

Un journal anglais, le *Pall Mall Gazette*, donne clairement à entendre qu'il ne verrait pas d'un mauvais œil l'annexion du Canada aux États-Unis, parce que cette annexion servirait à cimenter davantage l'unité qui existe entre l'Angleterre et les États-Unis. Nous ne croyons pas que le Canada consente jamais à se laisser absorber par la République voisine pour faire plaisir à la Grande-Bretagne. Le même journal trouve que les Canadiens sont d'une loyauté exagérée. Nous citons, d'après le *Monde*, le texte même de ses observations :

" Les Canadiens sont remarquables par certaine exagération dans la manifestation de leurs sentiments de loyauté envers les membres de la famille royale d'Angleterre, envers le pays en général et aussi envers ses institutions ; loyauté tellement accentuée que nous aurions de la peine à en trouver autant, même en Angleterre. "

Peuvent méditer ces paroles avec profit les Canadiens qui veulent être plus anglais que les Anglais eux-mêmes.

Nos hommes publics ne sont pas encore parvenus à cette connaissance de la langue française qu'on pourrait désirer. D'après le *Courrier de Montréal*, l'honorable M. Chapleau aurait tenu à Sainte-Thérèse le propos suivant :

" Cette puissante organisation, le Canada Central, songe à bâtir une ligne rivale qui serait destinée à faire perdre à la province de Québec une partie des capitaux que ses patriotes habitants ont investis dans le chemin du Nord. "

Pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'espionnage de parti, nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs une phrase à l'angouine de l'honorable M. Mercier, telle que nous la trouvons dans la *Patrie*, le prétendu organe des puristes :

" Je dois consacrer la veille à la cause de mon excellent ami, l'hon. Wilfrid Laurier, dans laquelle cause je devrai adresser le jury demain. "

Le journal et le journaliste catholiques.

On vit sous Louis Philippe, comme on le voit de nos jours, le passage grand ouvert à l'erreur dans le journalisme. A cette époque, comme à présent, toutes les erreurs se permettaient, et pour se propager, se créaient des organes dans la presse périodique.

Des hommes de foi comprirent qu'il importait de donner des organes à la religion, battue en brèche par le saint-simonisme, le communisme, le socialisme, le schisme, le républicanisme et le gallicanisme. Ce fut alors que naquit la presse catholique, dont les débuts furent modestes, très dédaignés, et, malheureusement, un peu troublés. Cependant, la bonne graine était semée ; elle avait germé et ne devait pas mourir.

Le journalisme est une puissance nouvelle. Jusqu'ici le journal a été plutôt une arme offensive dont les partis ont usé pour l'attaque contre les gouvernements, qu'il n'a été une arme défensive pour la société. Il serait grand temps de la soustraire à l'influence des partis pour l'organiser dans l'intérêt général.

Il faudrait aujourd'hui, transformer le journal en une bonne arme défensive au service de la vérité d'où procèdent tout droit, tout devoir et tout bien sur la terre ; c'est-à-dire il faudrait faire du journal une force sociale, un enseignement public, religieux, moral et politique ; religieux, parce que, comme l'enseigne Pie VI, la cause de la religion ne doit jamais être séparée d'aucune autre cause.

Cette transformation n'a été opérée que dans le journal catholique ; mais c'est déjà beaucoup que la vérité puisse y être défendue et que ses adversaires puissent au besoin, y être attaqués à armes égales.

Quand on veut diriger l'opinion publique, il faut d'abord l'éclairer, mais l'éclairer de la vraie lumière et non pas l'éblouir par des mirages trompeurs. Que la presse montre sa sollicitude pour épurer les mœurs, pour raffermir la croyance chrétienne, pour fortifier dans les cœurs le sentiment du beau et de l'honnête, alors ses leçons pourront fructifier.

C'est à cette tâche que se dévoue la presse catholique en combattant contre ceux qui corrompent les mœurs, ébranlent la vraie croyance et s'appliquent à arracher des cœurs le germe du beau et de l'honnête pour y semer la zizanie de l'erreur et de la cupidité. C'est pourquoi il faut espérer que les travaux de la presse catholique fructifieront, si lentement que semble mûrir la récolte.

Si le journal s'attachait à ne répandre que des idées saines de nature à moraliser les populations, à laisser dans les âmes des impressions salutaires, le bien qu'il produirait alors ferait bénir partout son heureuse influence.

C'est encore à cette tâche que se dévoue le journal catholique. Guidé par la doctrine de l'Eglise, il dégage les idées saines des idées malsaines. Il combat les idées malsaines en leur opposant des idées justes et vraies de nature à produire dans les âmes des impressions salutaires, à faire comprendre et apprécier aux populations

l'heureuse influence de la religion, conséquemment des idées de nature à ne produire que du bien.

Peut-on user avec trop de discrétion de cette puissance redoutable qui se charge de penser pour la multitude et de lui fournir une opinion toute faite sur les questions du jour ? Que l'on songe aux effets incalculables de cette action quotidienne répétée sans relâche.

On ne saurait évidemment user avec trop de discrétion de la puissance du journal. Plus que tout autre, le journaliste catholique doit en user, non-seulement avec discrétion, mais encore avec une extrême prudence afin d'éviter le danger de parler intempestivement et la faute de compromettre la dignité du journal et la sienne propre. Le labeur du journaliste catholique n'est pas de fournir à la multitude, une opinion toute faite sur les questions du jour, mais de surveiller et d'étudier les opinions toutes faites qu'on fournit à la multitude, de dénoncer ces opinions, de les combattre lorsqu'elles sont contraires à la vérité et à la morale enseignées par l'Eglise. Ce labeur qui ne comporte pas les fantaisies de l'imagination est modeste et peu brillant ; il conduit rarement à la renommée, jamais aux honneurs ni à la fortune. Si ce n'était la satisfaction d'accomplir son devoir, le journaliste catholique se rebutterait plus d'une fois.

Lorsque, sans responsabilité aucune, on peut du haut de son journal, régenter les rois et morigéner les ministres, il est trop aisé de se faire illusion et de s'exagérer son importance. On finit par se croire tout permis.

Le journaliste catholique ne se fait pas illusion sur son importance et ne se croit par tout permis. Ayant le sentiment de sa responsabilité en raison de la grandeur de la cause qu'il sert, il ne régent par les rois et ne morigéne par les ministres. Mais il expose, aux rois et aux ministres, les griefs qu'ils font à la société et à eux-mêmes, lorsqu'ils promulguent et appliquent des lois en opposition à celles de l'Eglise et aux droits acquis. Il rappelle les principes de la justice sans esprit de critique, sans irritation. L'hostilité aveugle n'est point le mobile du journaliste catholique ; il n'éprouve pas le besoin d'attaquer sans relâche ; il subit, au contraire, la nécessité de défendre les vérités morales et chrétiennes qui sont méconnues ou attaquées. Il se tient constamment sur ses gardes pour ne pas tomber dans l'exagération et ne pas céder à la violence.

La tâche toute de circonspection du journaliste catholique est bien différente de celle du journaliste politique ou badin qui prend ses condées franches. Mais, dit-on, demander à un journaliste de retrancher de ses écrits, la passion, le fiel, l'animosité, le paradoxe, tout ce qui fait lire, c'est lui, demander de briser sa plume, c'est lui imposer le suicide.

Tout cela est non-seulement demandé au journaliste catholique mais encore lui est imposé. Il faut donc qu'il alimente sa plume de tout autre aliment que la passion, le fiel, l'animosité et le paradoxe ; il faut qu'il vive d'une vie qui serait le suicide pour les autres. La tâche du journaliste catholique constitue un sacrifice perpétuel, quoiqu'on le juge trop souvent d'un point de vue bien opposé. Entre journalistes on est peu enclin à rendre justice à des collègues, encore moins à des adversaires ; et il faut bien le reconnaître, ce n'est pas là le beau côté de la presse périodique. Il n'est point exagéré d'ajouter que ce défaut d'inclination à la justice est encore plus marqué envers le journaliste catholique. On l'accuse volontiers de faire commerce de la religion et de battre monnaie avec les choses saintes. Cette accusation est singulière ; car ce commerce serait peu lucratif, si commerce il y avait. Le journaliste catholique reste ignoré et pauvre,

pendant que le journaliste politique fait son chemin et pique droit au parlement, qui mène aux ministères, où l'on ne laisse pas la fortune qu'on pourrait avoir en y entrant.

PETITES NOTES

Ces jours derniers, Sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer, a visité Lévis, accompagné de MM. Piquet, Sénécal et Landry. Il s'agissait, paraît-il, de ce fameux embranchement de Saint-Charles que M. Landry a fait tant d'efforts pour obtenir pendant la dernière session du parlement fédéral. Nous avons vu le député de Montmagny à l'œuvre et nous l'avons admiré sincèrement. M. Landry est un homme de parti, mais ce n'est pas un de ces hommes qui font toujours passer la passion avant le pays. Il ne craint pas, dans l'occasion, de talonner les ministres, de les presser, de les froisser même. C'est ce qu'il a fait l'hiver dernier, pour forcer le gouvernement à promettre la construction de cet embranchement.

Requêtes, interpellations, motions pleuvaient dru comme grêle. Plus d'une fois le désespoir et le mécontentement se peignaient sur la figure des ministres. M. Landry avait réussi à faire signer une requête par la majorité des députés demandant le vote d'un crédit en faveur de cet embranchement. Mais pour des raisons que les seuls initiés aux mystères de la politique peuvent comprendre, le gouvernement n'a point voulu se rendre aux instances de M. Landry.

Ce que le député de Montmagny n'a pu obtenir à la dernière session va nous être accordé probablement, grâce aux élections locales.

La visite de Sir Charles ne peut signifier autre chose. Le ministre des chemins de fer dit aux électeurs de Lévis implicitement :

" Votez pour M. Piquet et vous aurez votre embranchement. "

Cela ne nous paraît pas très moral, nous l'avouons. Nous dirons même que c'est de la vraie influence indue.

Comme le fait remarquer le *Canadien*, M. Landry a été privé de ses droits politiques pendant sept ans, pour avoir promis un simple chemin de colonisation.

Mais M. Landry n'était pas ministre, c'est bien différent.

Nous aurons probablement notre embranchement, mais franchement nous aurions préféré l'obtenir par les seuls efforts de M. Landry.

Cette tactique d'exécuter des travaux publics, de les promettre, ou de faire mine de les promettre à la veille des élections, nous a toujours paru immorale.

Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autre, les deux partis sont également coupables.

Notre système de gouvernement le veut ainsi, dit-on.

Nous sommes loin d'être un admirateur aveugle de notre système de gouvernement, mais vraiment ses partisans le font pire, bien pire qu'il est.

Un homme politique fait un mauvais coup, commet quelque chose de louche ; vous le lui reprochez. Il reprend aussitôt : c'est la faute de notre système de gouvernement.

En vérité, il nous semble que le système tout défectueux qu'il est, vaut encore mieux que la plupart de ceux qui sont chargés de le mettre en opération.

La bonté des systèmes de gouvernement dépend beaucoup, sinon entièrement, de la droiture des hommes.

Voilà bien des réflexions à propos d'un em-

branchement de chemin de fer. Et cependant nous ne nous sommes pas éloigné de notre sujet.

* * *

Les ministériels, tant dans la presse que sur les hustings, font une lutte à mort contre M. Belleau. Singulière chose que la politique ! M. Belleau est ostracisé par les journaux et les ministres qui se proclament conservateurs, il est renié, bafoué, et cependant tous ceux qui le connaissent savent qu'il est réellement beaucoup plus conservateur, dans le vrai sens du mot, que M. Pâquet, qui était libéral hier, qui le sera peut-être encore demain.

Car les journaux rouges ont beau traiter M. Pâquet de "veau" et de "vendu", ils ne réussiront pas à nous faire croire, à nous qui avons un peu étudié le cœur humain, que les libéraux ne reprendraient pas le secrétaire provincial dans leurs rangs s'il voulait y retourner.

Mais pour revenir à M. Belleau, son grand tort est d'avoir manqué de discipline ou plutôt de n'y avoir pas assez manqué. Combattre un ministre, c'était combattre le gouvernement tout entier, car avec notre solidarité ministérielle exagérée, toucher à un ministre c'est porter atteinte au cabinet.

Aussi avons-nous vu M. Chapleau voler au secours de son collègue et le défendre contre M. Belleau ; et pourtant celui-ci croyait sincèrement faire plaisir au premier ministre en le débarrassant du secrétaire provincial. Et peut-être que dans son âme et conscience M. Chapleau ne tient pas mordicus à M. Pâquet, mais les "précédents" sont là, voyez-vous, et il faut abîmer M. Belleau.

M. Belleau doit comprendre aujourd'hui qu'il a eu tort de ne point se présenter comme indépendant. Comme candidat indépendant sa position eût été logique. Quant à faire la guerre à M. Pâquet, il fallait briser avec les liens de parti et porter la lutte sur le terrain des principes.

Le procès Sénécal-Laurier.

Ce procès assez célèbre s'est terminé samedi matin par le désaccord et la dissolution du jury : neuf jurés, paraît-il, étaient favorables à M. Laurier, tandis que trois voulaient le condamner.

Si la manière de voir du jury représente tant soit peu l'opinion publique, ce résultat est passablement désastreux pour M. Sénécal.

Il est peut-être à propos de rappeler brièvement les diverses phases par lesquelles cette fameuse affaire a passé.

Un jour, l'*Electeur*, dont les écrits n'ont pas d'ordinaire le don d'empoigner le pays ni d'émouvoir l'opinion, publia un article qui fit "sensation."

Cet écrit avait pour titre : "La caverne des quarante voleurs." D'après l'*Electeur*, la caverne c'était l'administration du chemin de fer du Nord, et le chef des quarante n'était autre que M. Louis Adélard Sénécal lui-même. L'article causa un certain émoi parmi les amis du gouvernement, car non-seulement le passé de M. Sénécal y était vivement attaqué, mais il y était de plus clairement dit que la conduite actuelle de cet employé était malhonnête et ruineuse pour la province. Il fallait purger M. Sénécal de ces graves accusations en intentant un procès contre le gérant de l'*Electeur*, devant la cour criminelle.

L'enquête préliminaire eut lieu à Montréal et M. Gagnon, gérant de l'*Electeur*, qui était d'abord seul en cause, fut condamné à subir son procès devant la cour du Banc de la Reine. Pendant l'enquête, on acquit la certitude morale que la véritable auteur de l'article incriminé était l'honorable M. Wilfrid Laurier, mais il fallait des preuves. Ces preuves, les amis de M. Sénécal se les sont procurées pendant les vacances, nous ne savons trop comment—M. Pacaud affirme que c'est en lui volant certaines lettres privées que M. Laurier lui avait écrites. Quoi qu'il en soit, M. Laurier fut mis en accusation devant le grand jury, en

même temps que M. Gagnon, et le grand jury trouva matière à procès contre les deux.

M. Gagnon subit son procès le premier, et bien que la preuve établit qu'il n'avait pas en connaissance de l'article incriminé avant sa publication, le petit jury rendit contre lui un verdict de culpabilité.

M. Laurier soumit au tribunal un plaidoyer justificatif, c'est-à-dire qu'il demanda, pour se justifier, la permission de prouver toutes les accusations portées contre M. Sénécal dans l'article libelleux.

Ici l'avocat de M. Sénécal, M. F. X. Archambault, commit sa première faute de tactique, faute qui a été suivie d'une foule d'autres. Il s'opposa vivement à la demande de M. Laurier. Nous disons que ça été une faute de tactique, et voici pourquoi. Ce que M. Sénécal avait intérêt à obtenir, ce n'était pas seulement un verdict de culpabilité contre M. Laurier, mais surtout une preuve éclatante de son innocence, une preuve qui convainquit les plus incrédules que M. Laurier était un calomniateur, et le gérant du chemin de fer provincial une intéressante victime de la haine de ses adversaires. Pour arriver à ce résultat, il fallait donner toute la latitude possible à la défense. En s'opposant au plaidoyer de M. Laurier, M. Archambault s'est donc montré fort peu habile, au point de vue de son client.

Du reste, comme il s'agissait d'un employé du gouvernement, le public avait le droit incontestable de savoir si les accusations portées par l'*Electeur* étaient fondées ou non.

Aussi ; le juge Monk, président du tribunal, a-t-il donné gain de cause à M. Laurier sur ce point, en permettant la preuve des accusations.

La défense prétend que cette permission a été illusoire et que le tribunal, après avoir admis le plaidoyer de M. Laurier, n'a pas voulu entendre les témoins. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette prétention est fondée ; et nous ne pouvons pas dire si les avocats de la poursuite et le juge sont restés dans les strictes limites de la loi en empêchant la défense de poser une foule de questions aux témoins. Tout ce que nous savons, c'est que la *Minerve*, organe de M. Sénécal, avait promis au commencement du procès "que non-seulement M. Laurier aura toute la latitude possible pour faire sa preuve, mais qu'il pourrait prouver au-delà de son plaidoyer si le cœur lui en disait." Et elle ajoutait que, "M. Archambault ne s'attaquerait ni à la forme, ni aux objections techniques."

Or, les avocats de M. Sénécal ont fait tout le contraire. C'est au point que les avocats de M. Laurier ont eu devoir déclarer qu'ils étaient prêts à prouver toutes les accusations, mais qu'ils en étaient empêchés par le tribunal.

Ensuite, à tort ou à raison, le tribunal a refusé à M. Laurier la permission de se défendre lui-même devant le jury.

Tout cela devait nécessairement exciter les sympathies du jury en faveur du défendeur.

Si M. Archambault et le juge Monk avaient été payés par M. Laurier, ils n'auraient pas mieux fait son affaire.

Quoi qu'il en soit, le fait brutal reste : c'est que M. Laurier n'a pas été trouvé coupable.

M. Sénécal ne peut pas rester sous ce coup et garder sa position de gérant du chemin. Il faut qu'il donne sa démission ou qu'il poursuive M. Laurier devant la cour criminelle jusqu'à ce qu'il ait obtenu un verdict de culpabilité contre lui.

Une action au civil ne suffira pas.

Nous n'avons aucune sympathie pour M. Laurier ; ses principes et ses idées sont absolument contraires aux nôtres ; ce n'est donc pas à son point de vue, ni au point de vue de son parti que nous nous plaçons. Mais nous comprenons parfaitement que l'honneur de notre province exige que M. Sénécal obtienne un verdict qui l'exonère, où qu'il s'en aille.

Les amis de M. Laurier lui ont fait une

bruyante démonstration, au palais de justice et dans la rue Ontario. Le chant de l'éternelle *Marseillaise* y figurait.

Cette démonstration et ce chant étaient certainement de trop, pour ne rien dire de plus.

La pureté des élections.

Rendant compte d'une assemblée politique, convoquée par M. Pâquet à Saint-Romuald, le *Quotidien* nous assure qu'un des orateurs—qui fut très-heureux dans son improvisation—fit allusion aux \$20,000 avec intérêts accumulés qui font \$31,000, que cette paroisse a empruntés du gouvernement. Croyez-vous que le gouvernement pourrait vous accorder des faveurs si, chose inconcevable, vous aliez préférer un adversaire à un des membres du gouvernement actuel, dans le cas où vous auriez besoin de quelques faveurs ? Non, et avec raison, a dit ce monsieur.

Ce serait incroyable si ce n'était imprimé en blanc et en noir.

M. Pâquet était présent, et il n'a pas protesté. Du moins le *Quotidien* ne le dit pas. Dans tous les cas, ce compte-rendu a été publié samedi dernier, et le secrétaire provincial n'a pas encore réclaté.

M. Landry a été privé de ses droits politiques pendant sept ans pour avoir dit à ses électeurs qu'il tâcherait de leur obtenir un chemin de colonisation.

Et voici qu'un ministre de la couronne permet des choses cent fois pires que les promesses de M. Landry. Il laisse dire aux électeurs : "Votez pour le gouvernement si vous voulez avoir des faveurs." C'est la plus grande immoralité électorale qu'il soit possible d'imaginer ; c'est l'achat des consciences en gros ; c'est dégoûtant.

Un pays est bien à plaindre lorsque ses gouvernants, qui devraient donner le bon exemple, emploient de telle armes contre leurs adversaires.

Nous trouvons la position de M. Belleau illogique, au point de vue des partis mais, après ce qui s'est passé à Saint-Romuald, et si nous avions le droit de vote dans le comté de Lévis, nous ferions trois cents lieues pour aller exercer ce droit contre M. Pâquet.

La pureté des élections est un principe fondamental, c'est la base même de nos institutions politiques. Sapez cette base et tout l'édifice croule.

Un peuple vénal est un peuple mûr pour l'esclavage.

Le sixième congrès des juriconsultes catholiques.

Nous avons, dans notre dernier numéro, accusé réception de la première partie du compte rendu officiel du sixième congrès des juriconsultes catholiques, tenu à la fin d'août et au commencement de septembre, à Lyon, France. Nous nous proposons de donner une analyse des travaux du congrès, qui sont, comme nous l'avons déjà dit, d'un grand intérêt et d'une haute importance pour le monde catholique.

Le congrès a été présidé, comme de coutume, par M. Lucien Brun, sénateur. La réunion a été plus nombreuse que les années précédentes. Toutes les principales villes de France y étaient représentées, ainsi que l'Italie et la Belgique. Notre pays, nous sommes heureux de le dire, était aussi dignement représenté à cette importante réunion, par M. le sénateur Trudel qui a été appelé par M. Lucien Brun à occuper le fauteuil de la vice-présidence du congrès.

Mgr Mermillod, l'illustre évêque de Genève, devait assister au congrès, mais il a dû se faire excuser. Son Eminence le cardinal Caverot absent de son diocèse, s'est fait représenter par deux vicaires généraux. Enfin, Sa Sainteté Léon XIII, a envoyé au congrès sa bénédiction apostolique.

Nous avons reproduit *in extenso* le remar-

quable discours d'ouverture prononcé par M. Lucien Brun ; nous n'avons donc pas à y revenir.

Le congrès avait à traiter la grave question des rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Il y a eu cinq réunions générales du congrès : à la première réunion, organisation des différentes commissions et lecture d'un rapport de Mgr de Kernaeret sur l'Eglise et l'Etat.

À la deuxième réunion, les travaux de la commission chargée d'étudier la persécution contre l'Eglise ont été soumis. M. Robinet de Cléry a lu un magistral rapport sur la France-Maçonnerie ; M. Claudio Jannet a donné lecture d'une étude fort remarquable sur le caractère particulier, que la persécution universelle revêt dans les différents pays, dirigée par la France-Maçonnerie, contre l'Eglise et l'ordre social chrétien ; enfin M. Bresson, a fait un rapport très-élaboré sur la persécution fiscale organisée par la France-Maçonnerie, contre les catholiques.

La troisième réunion générale a été consacrée à l'étude doctrinale des deux sociétés, l'Eglise et l'Etat. Dans cette séance, M. l'abbé Chère, docteur en théologie et professeur de droit canon a donné lecture d'une étude où sont posées les limites des deux sociétés. M. Théry, avocat de Lille, a parlé de la situation juridique de l'Eglise dans les différents pays du monde.

La propriété ecclésiastique a été l'objet des études de la quatrième séance.

À la cinquième séance le R. P. Ramière et d'autres ont traité des droits de l'Eglise à la complète liberté.

Voilà un aperçu des questions mises à l'étude par le congrès. Le compte-rendu est divisé en deux parties : la première comprend ce qui concerne la lutte et la défense contre la persécution ; c'est cette partie que nous avons sous les yeux ; la deuxième partie renfermera les questions de doctrine.

Dans une série d'articles nous tâcherons de résumer les plus importants travaux du congrès.

A MEDITER.

Sous ce titre le *Moniteur du Commerce* fait les excellentes remarques suivantes :

Pour faire disparaître les abus et les maux du commerce, il suffira de méditer et de faire son profit des maximes suivantes : Il faut d'abord le poids juste et la pleine mesure, tant à l'achat qu'à la vente et une punition sévère pour tout fabricant qui vendra des marchandises falsifiées.

Lorsque nous achetons du poivre, nous voulons du poivre et non pas du son de sarrasin avec du poivre de Cayenne.

Lorsque nous achetons de la cannelle, nous voulons de la cannelle, et non pas de la terre-glaise avec du poivre de Cayenne.

Lorsque nous achetons du gingembre, nous voulons du gingembre, et non pas de la farine de blé d'inde et du poivre de cayenne colorés avec du eucuma.

Lorsque nous achetons du piment de la Jamaïque (allspice) nous voulons du piment de la Jamaïque et non pas des tiges de girofle, du seigle, du poivre de cayenne ou de la casse.

Lorsque nous achetons des clous de girofle, nous voulons des clous de girofle et non pas des tiges de girofles et du seigle grillé, relevés avec du poivre de Cayenne.

Lorsque nous achetons de la muscade moulu, nous voulons de la muscade, et non pas un mélange de muscade, de farine de blé d'inde et de poivre de cayenne.

Lorsque nous achetons de la moutarde, nous voulons de la moutarde, et non pas de la farine et du poivre de cayenne colorés avec du eucuma.

Lorsque nous achetons du café, nous voulons du café, et non pas un mélange de croûtes de pain, de pois et de sciure de bois avec un peu de chicorée.

Nous voulons des marchandises honnêtes sans falsification, et un bénéfice honnête et

raisonnable. Si vous vendez des marchandises falsifiées, vendez les pour des marchandises falsifiées et non pour l'article pur, absolument pur.

Plus tôt nous reviendrons au commerce honnête, plus sera solide la base de nos affaires. Pas de tromperies. Pas d'escroqueries. Que les poids soient corrects et les mesures pleines, que les articles soient purs et que le bénéfice soit raisonnable.

Dans le commerce d'épicerie surtout, il y a assez longtemps que les *imitations* ont la vogue. L'amour propre, sinon l'intérêt, des épiciers au détail, devrait leur défendre de se prêter à de semblables tromperies. L'honneur du commerce exige l'adoption d'une moralité plus sévère; les opérations de vente et d'achat devraient être réglées par les principes de la justice et du droit, et non pas, comme on semble le pratiquer aujourd'hui, par l'unique désir d'augmenter ses bénéfices.

ABOLISSEZ-LE.

Voilà que les journaux anglais commencent à demander l'abolition du collège militaire de Kingston. Le *Chronicle*, de Québec, consacre à ce sujet un long article et se prononce fortement en faveur de la disparition immédiate de cette institution. Voyez-vous, les messieurs du collège ne s'entendent pas entre eux, les élèves se moquent des officiers et la discipline est une chose de passé. En un mot c'est *shocking*.

Abolissez le collège militaire de Kingston, nous ne nous y opposerons certainement pas.

La disparition de l'école fera peut-être de la peine à l'honorable M. Caron qui a fait un éloge de cette institution, il y a quelques mois, à la grande joie du *Chronicle*.

Mais tout de même, abolissez notre collège militaire, *by all means*, si vous le voulez. Les Canadiens-français, qui n'y ont jamais été traités comme ils auraient dû l'être, ne verseront pas une larme, mais pas une seule.

Indépendance ou annexion

Quoi qu'en disent certains journaux, la question de l'indépendance politique du Canada est vivement discutée et intéresse un grand nombre. Nous sommes bien convaincus qu'avant longtemps ce sera une question *actuelle*. Il est inutile de se fermer les yeux à la lumière, cela n'empêche pas le soleil de reluire. De même il est inutile pour des journaux comme le *Globe* et le *Mail* de refuser, avec un superbe dédain, de reconnaître l'existence de ce problème de l'indépendance du Canada; ce problème existe; on cherche à le résoudre, tous les journaux anglais s'en occupent plus ou moins, on le discute dans les cercles politiques et dans les clubs. C'est une question vivante.

Nous avons déjà fait connaître notre manière de voir sur ce sujet, mais nous croyons bon de répéter ici ce que nous avons déjà dit.

L'idée de l'indépendance politique du Canada ne nous effraie pas, de même qu'elle ne nous grise pas. Nous croyons que cette indépendance viendra toute seule avant la fin du siècle; l'Angleterre nous l'a déjà offerte, par l'organe de lord Lisgar, et aujourd'hui elle doit tenir à nous garder sous sa tutelle encore bien moins, puisque la "politique nationale", en taxant les marchandises de l'Angleterre comme celles des autres pays, a virtuellement brisé le seul lien qui nous unissait à la métropole. L'indépendance commerciale du Canada entraînera nécessairement son indépendance politique. Vouloir unir politiquement deux pays qui sont séparés commercialement, c'est vouloir l'absurde. Or, l'absurde ne dure jamais longtemps.

Maintenant, faut-il faire une agitation dans le pays, même constitutionnelle, pour obtenir cette indépendance. Pas du tout, du moins pas maintenant. Laissons faire les événements et tenons-nous prêts; habituons-nous à la pensée de l'indépendance afin de ne pas être pris au dépourvu, et afin surtout de ne pas tomber dans le piège des annexionnistes. De l'annexion nous n'en voulons à aucun prix. Méfions-nous donc de ceux qui, partisans de l'indépendance aujourd'hui, seront annexionnistes demain.

Ceux-là et ceux-la seuls sont les véritables traîtres, les véritables *déloyaux*.

VARIÉTÉS.

SACRILÈGES.—On lit dans le *Pèlerin*, de Paris:

Un horrible sacrilège a été commis dans le hameau de Chatebier, dépendant de la commune de Prahier, près Lure (Haute-Saône). Trois malfaiteurs ont pénétré dans l'oratoire de ce hameau, ils ont brisé un Christ, une statue de la Vierge, deux autres statues de saints, deux reliquaires, des vases de fleurs, séché des banes et réduit en pièces le rétable de l'autel représentant la Cène.—A Capendu (Aude), des bandits ont pénétré dans l'église par la fenêtre d'une chapelle dont ils avaient brisé le grillage; ils ont croché la serrure du tabernacle du maître-autel, ont répandu les hosties sur l'autel, brisé et démonté le saint ciboire; ont brisé la porte de la sacristie et le bureau du curé, dans lequel ils ont enlevé 400 fr. à la fabrique et enfoncé un tronc.—Mgr Billardet venu le même jour à Capendu procéder à la cérémonie expiatoire.

Le *Pèlerin* dit:

Mme Tambour et M. Portefoin se trouvaient dans le même compartiment en wagon.—Mme Tambour: Monsieur, je vous prie de fermer votre carreau.—M. Portefoin: Madame, vous avez fermé le vôtre, je ne m'y suis pas opposé. —Vraiment? vous m'avez fait la grâce de me laisser fermer le carreau qui est de mon côté; c'est bien aimable à vous.—Il n'y a pas d'amabilité là-dedans, madame; vous avez usé de votre droit, j'use du mien; d'ailleurs, comme je fume... —Vous allez fumer? Vous n'en n'avez pas le droit; il y a des wagons de fumeurs, allez-y! —A ce moment, un aboiement sourd se fait entendre dans un panier placé près de la vieille dame et sur le couvercle duquel elle appuie sa main.—C'est vrai, madame, il y en a aussi un pour les chiens; il fallait y mettre le vôtre.—A ces mots, le voyageur tire sa poche un cigare et l'allume.—Monsieur, votre cigare m'empoisonne.—Madame, si vous croyez que votre chien sent l'eau de Cologne, moi, je ne trouve pas.—Monsieur, retirez votre cigare.—Madame, retirez votre chien.—En réponse à cette injonction, Mme Tambour se lève furieuse, arrache le cigare de la bouche du fumeur et le jette par la portière.—Très bien! madame, dit M. Portefoin.—Sur ce, il se lève, arrache le toutou du panier et l'envoie rejoindre le cigare.—Mme Tambour a gagné en outre 100 fr. d'amende devant la correctionnelle pour les violences qui ont suivi cette exécution sommaire.

Notes sur la colonisation.

M. Noël, dans le *Pionnier*, indique les causes qui empêchent le colon de réussir; parmi ces causes, il y a le luxe:

"Le luxe: Voilà la plus grande cause de l'appauvrissement de nos paroisses canadiennes, voilà le chancre qui dévore les ressources de la classe agricole. Si on additionnait le montant de toutes les dépenses inutiles qui se font chez elle, dans l'espace d'une année, on trouverait une somme suffisante pour créer une aisance à la moitié des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

"Le luxe est rendu à un tel point qu'il ne ruine pas seulement les prodiges, mais qu'il s'impose, en quelque sorte, aux gens économes, au point que l'on peut dire que pour 10 partisans qu'il acquiert, il fait cent esclaves. On convient de ces effets désastreux, on gémit sur les conséquences défavorables de ses ravages mais on est entraîné, on n'a pas la force de se mettre au-dessus des préjugés; on se prive même du nécessaire pour suivre le mouvement général.

"C'est surtout parmi les jeunes gens que l'on remarque cette rage du luxe. Le jeune homme au lieu de chercher à s'instruire, au lieu d'aspirer à orner son esprit des connaissances requises pour faire un citoyen utile et éclairé, un homme d'affaires consommé, au lieu de travailler à se faire une position honorable et in-

dépendante pendant qu'il est facile pour lui de le faire, ne cherche qu'à perdre son temps, ne pense qu'aux divertissements et à la dissipation, ne vise qu'aux distractions. A peine a-t-il atteint l'âge de quinze ou seize ans que déjà il se lance dans ce qu'on appelle la *vie de garçon*.

De ce moment il est une cause de ruine pour son père. Par une complaisance coupable pour son enfant, et peut-être aussi pour faire taire ses menaces d'aller aux Etats-Unis, il commence par lui acheter un wagon de \$100, un sleigh de \$25, un beau harnais argenté de \$25 à \$30, deux belles robes de buffle de \$30; voilà déjà une dépense de près de \$180; ce n'est pas tout, pourtant, il faut encore un habillement convenable à un semblable équipage, c'est-à-dire une dépense d'une trentaine de piastres; et tout cela sans compter les autres dépenses indispensables pour soutenir un ton pareil. Maintenant tout cet équipage vient à vieillir ou n'être plus de mode; il faut le renouveler. Ce n'est pas encore tout: le cadet, marchant sur les traces de son frère aîné, imite son exigence, et voilà que tous deux conspirent contre la fortune de l'auteur de leurs jours.

"Quelques années d'un semblable régime ne suffisent-elles pas pour attirer la gêne et même la misère à la porte du père de famille le plus à l'aise? Et c'est ce qui est arrivé à des milliers de nos cultivateurs. Et lorsqu'ils sont arrivés à cette phase de leur décadence, ils ont atteint l'âge de la vieillesse et sont incapables de continuer leurs travaux. Ils auraient alors besoin du secours des bras de leurs enfants; mais croit-on que ces derniers vont au moins rester auprès d'eux, pour les soulager dans les jours d'infortune qu'il leur reste à passer ici-bas? Qu'on se détrompe: cette vie de dissipation a fait, de ces enfants, des fils dénaturés qui s'expatrieront pour abandonner leurs vieux parents à leur triste sort.

"Telle est l'histoire de nombre de familles qui sont disparues aujourd'hui mais dont la plupart des lecteurs du *Pionnier* se rappellent encore les noms, et les extravagances.

"C'est encore, malheureusement, l'avenir que se préparent une foule de pères de famille dans nos campagnes.

"Si à cause des prédispositions de ses enfants, et de l'entourage dont ils auront à subir l'exemple, on prévoit qu'il sera difficile de les soumettre à une vie simple et à des goûts modestes, alors il y a un parti à prendre. Vendre sa propriété et s'en venir dans les Cantons de l'Est. Rendus là, les jeunes gens ne voyant autour d'eux qu'activité, amour du travail, désir de parvenir, et n'apercevant plus ce luxe qui commençait à les éblouir dans la paroisse natale, prendront des habitudes nouvelles; le goût du progrès, le désir de s'instruire, l'ambition de devenir au plutôt des citoyens posés, remplaceront l'idée des belles voitures et de la frivolité.

"Au lieu de dépenser \$200 pour *grêr* ses garçons, voilà un père qui emploiera cette somme, de leur plein consentement, à leur créer chacun un établissement, et qui aura le bonheur de les voir grandir autour de lui et consolider les derniers jours de sa vie.

"Oui, il est bien certain que bon nombre de familles trouveraient ainsi le moyen d'échapper aux étreintes mortelles du luxe, en venant s'établir dans les Cantons de l'Est. Oui, la colonisation serait pour elles un moyen excellent de conserver leur fortune et surtout de retenir leurs membres dans le pays."

Nous extrayons ce qui suit d'un article du *Manitoba*:

Un bon nombre de colons qui émigrent au Manitoba, éprouvent un désappointement en y arrivant; ils regrettent de n'être pas venus quelques semaines ou quelques mois plus tôt. Ce sera donner un avis utile que d'indiquer aux différentes classes de colons l'époque la plus favorable pour se rendre au Manitoba.

D'abord on peut y trouver des avantages en toutes saisons. Mais règle générale, il vaut mieux arriver ici le printemps que l'automne.

Ceux qui désirent se fixer sur des terres et récolter dès la première année, feront bien de venir à la fin de mars ou dans le cours d'avril. Ils pourront ainsi visiter les différentes localités, faire l'achat d'un lot, se procurer les animaux,

instruments d'agriculture, et autres choses nécessaires pour les semailles qui se font ordinairement en mai et au commencement juin. Lorsque le printemps est hâtif, une grande quantité de blé s'ensemence dans les derniers jours d'avril.

Les colons qui peuvent s'établir sur des terres nouvelles, non défrichées, et qui ne s'attendent pas à faire de semailles avant la deuxième année pourront venir en mai, juin ou juillet. C'est le temps le plus favorable pour *casser*, ou faire le premier labour. Ensuite, s'ils veulent hiverner des animaux, le meilleur foin se fait depuis le 20 juillet jusqu'à la fin d'août. Mais il s'en récolte beaucoup en septembre et même en octobre.

Nous avons vu des colons se trouver en retard et faire toute leur provision de foin en octobre. Les animaux restent aux champs, et ne s'établent qu'aux premières neiges permanentes, c'est-à-dire vers le milieu et souvent à la fin de novembre.

Pour les artisans, hommes de métiers et journaliers, le meilleur temps pour arriver est à la fin d'avril et les premiers jours de mai. C'est l'époque où commencent les constructions et les travaux de toutes sortes.

Ils peuvent ainsi s'assurer les gages d'une saison complète. Mais s'ils viennent plus tard et même à la fin de l'été, ils pourront être certains de trouver immédiatement de l'emploi. La main d'œuvre est toujours en grande demande et difficile à se procurer. Il ne faut pas oublier qu'il y a actuellement quatre chemins de fer en construction dans les limites de la province; outre le terrassement et autres travaux, il y a encore à construire les gares, bureaux, etc. Depuis le printemps il s'est fait dans Winnipeg seul, pour plus de deux millions de piastres de bâtisses. Actuellement les maçons en brique et les plâtriers obtiennent jusqu'à six et sept piastres par jour; les charpentiers trois et trois piastres et demie; les journaliers deux piastres et demie et deux piastres et trois quarts. Et les entrepreneurs se plaignent sans cesse de la rareté des ouvriers.

En hiver, l'ouvrage est moins abondant, et les gages moins élevés, mais les gens laborieux trouvent toujours de l'emploi, et le chômage n'est guère en faveur.

L'AVENIR DE LA FRANCE

Nous lisons sous ce titre dans le *Pèlerin*:

Nous avons recueilli, il y a sept ans, les paroles suivantes de la bouche d'un homme de Dieu qui avait par moments des accents de prophète.

Nous les reproduisons sans y rien changer. Elles donnent à réfléchir.

Quand Dieu a voulu faire de grandes choses par un peuple, il a toujours commencé par le disperser par la conquête.

Il a pris les Juifs, les a transportés hors de Judée, à Babylone, en Mésopotamie, et ailleurs et les Juifs ont porté au loin la connaissance du vrai Dieu et de la vérité révélée. Ils ont couvert le monde, et ils le couvrent encore, malgré leur abaissement.

Les Grecs ont eu pour mission de répandre la perfection naturelle. Les Romains sont venus, les ont emmenés captifs, chassés de la Grèce, où ils s'agitaient dans l'impuissance, et le génie grec a conquis le monde civilisé.

L'Empire romain avait pour mission de préparer par l'unité, l'établissement de l'Evangile. Rome est devenue la reine du monde religieux après que les barbares ont eu morcelé et pulvérisé la puissance romaine.

Qu'arrivera-t-il de la France?

La France est finie.

Elle verra des invasions plus terribles que celle de 1870; c'est le prélude; elle sera écrasée, partagée, pulvérisée, d'abord par la Prussien, qui n'est que l'avant-coureur du Cosaque.

Le peuple français est un peuple usé, parce qu'il a abusé des dons de l'intelligence; l'élément spirituel, intellectuel lui reste: il lui manque des corps, de la matière; le Prussien est matière: il fournira ce qui manque, et il

pourra en sortir une race puissante ; mais les Français feront cependant de grandes choses ; ils absorberont cette matière, qui les écrasera d'abord, et finiront par rester maîtres.

Ecrasés et dispersés, ils iront semer ici ou là l'esprit de zèle, d'enthousiasme, de sacrifice qui manque à d'autres nations catholiques.

Là où la France finit, le rôle des Français commence.....

Voilà ce que disait celui que ses amis appelaient volontiers : *le prophète*. L'avenir lui donnera peut-être raison.

INFORMATIONS.

L'état de Nebraska, dont l'existence ne date que de dix ans à peine, compte aujourd'hui 500,000 habitants.

S'il faut en croire un journal de Vienne, les chefs de la dernière insurrection en Bosnie ont envoyé à M. Gladstone une adresse dans laquelle ils se plaignent amèrement de l'oppression de l'Autriche sur leur province. Ils menacent de se soulever de nouveau.

Des élections viennent d'avoir lieu dans l'état de New-York. Les démocrates ont remporté la victoire. Il y a eu aussi des élections dans plusieurs autres États. En Pennsylvanie, les républicains ont gagné par une faible majorité. Le résultat général indique que les républicains ont perdu du terrain.

Mgr John McHale, archevêque de Tuam, en Irlande, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, était le doyen de l'épiscopat. Il naquit en 1788, et il avait, par conséquent, atteint sa quatre-vingt-troisième année. C'était un homme très remarquable sous tous les rapports ; comme écrivain catholique il a produit des œuvres de grand mérite. Il a pris une part active aux luttes politiques dont l'Irlande a été le théâtre, et il a donné de nombreuses preuves de son dévouement à la cause nationale. En lui, l'Eglise perd un prêtre vénérable et l'Irlande un puissant défenseur.

Nouvelles générales.

L'inauguration de la nouvelle fabrique de sucre de Farnham a eu lieu jeudi dernier.

On annonce que le Rev. M. Dauth, de St-Vallier de Bulstrode, remplacera le Rev. M. Kérouack comme curé de St Guillaume.

On dit que la somme de \$20,000 a été soustraite pour la reconstruction du collège de Sainte-Thérèse.

Les journaux de Halifax disent que de riches gisements d'or ont été découverts sur les bords du Lac George, près de Yarmouth.

M. Julien de Kenadie, des Trois-Rivières, a capturé, ces jours derniers, un superbe aigle, mesurant huit pieds d'envergure.

La fabrique de sucre de betteraves de Berthier s'est assurée huit millions de livres de betteraves pour commencer ses opérations.

On dit que les pêcheurs établis sur l'île d'Anticosti sont menacés d'une véritable famine cet hiver, la pêche ayant fait complètement défaut cette année dans ces parages.

On prétend avoir découvert un riche gisement de minerais de fer dans les montagnes en arrière de Hull, sur la propriété d'un M. Lawlor.

Les chiens sont en faveur à Montréal, paraît-il. Cette année on y a accordé deux mille six cent quatre-vingts permis pour garder des chiens, sans compter les chiens qui se gardent sans permis.

On lit dans le *Courrier de Montréal* :

L'immense bâtiment construit par le séminaire de Québec, pour relier le séminaire à l'Université-Laval, est maintenant terminé à l'extérieur et les ouvrages de l'intérieur sont aussi très avancés. Le coût du nouvel édifice sera de \$128,000, d'après les estimations

de M. F. Peachy, l'architecte chargé d'en préarrêter les plans et devis. Les ouvrages, commencés au printemps de 1880, ont été exécutés avec une grande rapidité.

Les paroissiens de St Césaire, dit le *Courier de Saint-Hyacinthe*, encouragés par M. l'abbé Provencal, curé de la paroisse, ont réussi à se constituer en compagnie d'assurance de paroisse.

On calcule que l'hiver prochain il sera coupé environ 434,000,000 de pieds de bois dans les chantiers d'Ontario. Le nombre d'hommes requis pour cette opération sera de 6,000 à 7,000.

Une nouvelle poursuite a été intentée à M. M. Wm. Duckett, ci-devant député de Soulanges, pour avoir siégé illégalement dans la législature locale. Cette fois la somme réclamée par le poursuivant est de \$9,000.

M. de Cosmos, qui était allé en Angleterre pour exposer les griefs, prétendus ou réels, que la Colombie anglaise croit avoir contre le gouvernement fédéral, est arrivé à Ottawa, mais il refuse de se laisser tirer les vers du nez par les reporters. Il a quelque chose à communiquer aux ministres, mais il n'a rien à dire aux journalistes.

La ville de Woodstock, petite ville du Nouveau-Brunswick, a été presque entièrement détruite par un incendie vendredi dernier. Il y a eu plusieurs accidents, mais heureusement on ne signale aucune perte de vie.

Des délégués français, représentant deux sociétés financières de Paris, ont visité Ottawa et les environs, ces jours derniers. Ils paraissent s'être convaincus de la richesse des terrains miniers de cette région et il est probable que les compagnies qu'ils représentent y placeront des capitaux très-considérables.

M. le juge Armstrong, de l'île Sainte-Lucie, qui était à Ottawa ces jours derniers est d'avis que l'on pourrait établir un commerce lucratif entre le Canada et les Indes occidentales.

Dans une entrevue qu'il a eue avec un reporter du *Herald* de New-York, Sir Leonard Tilley a dit qu'il aura à annoncer à la prochaine session, un surplus de \$4,000,000, et que le gouvernement se propose d'enlever les droits de douane dont le thé et le café sont actuellement frappés.

M. Hector Legru, président du crédit mobilier, est arrivé à Montréal. Il dit qu'un capital de 60 millions de francs a été souscrit à Paris pour être placé dans toutes sortes d'entreprises publiques et privées au Canada. Le bureau principal de la société sera à Montréal et il y aura des succursales dans toutes les parties du pays.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE

Une dépêche de Marseille mande que l'embarcation des troupes a recommencé.

Une dépêche de Paris mande que M. Gambetta sera président du conseil et ministre des affaires étrangères ; M. Cazot, ministre de la justice ; M. Waldeck Rousseau, ministre de l'Intérieur ; Paul Bert ministre de l'Instruction publique ; Rouvier ministre du commerce ; Cochery, ministre des Postes et télégraphes. Al. J. Targé, ministre des finances ; Camperon ministre de la guerre ; Gougeard ministre de la marine ; Profil (?) Beaux arts ; Devès, agriculture et Raynal Travaux publics.

M. Paul de Cassagnac vient de se battre en duel avec Adrien Montebello. Ce dernier a été blessé au bras.

IRLANDE

Les commissaires nommés en vertu du *land bill* continuent à réduire les loyers d'une manière terrible. Ces réductions sont parfois de cinquante pour cent, les landlords sont consternés ; ils seraient menacés de ce qu'ils appellent la ruine, et ils demandent déjà au gouvernement de les indemniser.

Nous finirons par voir le gouvernement anglais être forcé de faire ce que le gouvernement canadien a fait de bon gré : il sera obligé d'acheter les droits des *landlords*. Si nous ne nous trompons pas, c'est l'idée de Parnell.

Il ne resterait plus au gouvernement anglais, d'accorder à l'Irlande un gouvernement autonome, comme le gouvernement canadien.

Le marquis de Salisbury, parlant à un banquet conservateur, s'est prononcé fortement en faveur du droit des landlords irlandais à une indemnité. Il prétend que les commissaires nommés en vertu du *land bill* sont des exécuteurs de la politique du gouvernement, plutôt que des arbitres judiciaires.

Il y a actuellement devant la commission nommée en vertu du *land bill* 45,000 demandes pour réduction de loyer.

ANGLETERRE

Le marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, est arrivé à Liverpool où la princesse Louise était allée le rencontrer.

ITALIE

Une explosion de gaz, qui a eu lieu dans une mine de soufre à Gesseralonga a tué quarante personnes et en a blessé quarante et une autres.

ESPAGNE.

Le célèbre tribun radical, Castelar, a fait, dans la chambre des députés, une sortie violente contre les catholiques et contre le pouvoir temporel des papes.

ALLEMAGNE.

Les élections en Allemagne n'ont certainement pas été au gré de M. Bismark. Le chancelier de fer a eu recours à sa tactique ordinaire, il a menacé de résigner.

Les élections supplémentaires font voir de plus en plus qu'il sera impossible, même avec l'appui des députés catholiques, de faire accepter la politique concernant le monopole du tabac.

On affirme que Bismark est bien décidé à donner sa démission. L'empereur s'y oppose, espérant pouvoir en venir à une entente avec le Souverain Pontife et s'assurer par ce moyen de l'appui des catholiques au parlement.

ETATS-UNIS.

Le 9 Novembre deux maisons à trois étages au coin de la cinquième avenue et de la rue Grand se sont écroulées. Neuf personnes ont péri sous les débris.

Une dépêche de Troy, New-York, mande qu'un petit bateau-passeur, à bord duquel il y avait 19 personnes, a été rempli d'eau par la houle de trois bateaux à vapeur et a sombré. Plusieurs personnes se sont noyées.

Le procès de Guiteau, accusé du meurtre du président Garfield, a commencé lundi dernier.

A travers la presse canadienne.

M. Tarte continue à demander, dans le *Canada*, l'abolition de la Cour Suprême. L'obtient-il ? Nous en doutons beaucoup.

Est-ce que le *Monde* n'aurait pas pu nous donner crédit de la lettre qui nous a été adressée de Salmon Falls, et que notre confrère a reproduite dans son numéro du 10 du courant ? Nous n'avons pas la prétention de publier un journal à nouvelles, mais il nous arrive assez souvent d'avoir des primeurs.

Certains journaux d'Ontario, entr'autres le *Citizen*, donnent à entendre qu'il y aura avant longtemps une dissolution du parlement fédéral, suivie naturellement d'élections générales. Nous ne savons pas du tout si ces bruits ont quelque fondement.

D'après le *Quotidien*, l'honorable M. Piquet aurait dit dans un discours prononcé à Saint-Romuald que son adversaire " n'a d'autres motifs que ceux de semer la discorde, la division et l'affaiblissement de la province. "

" D'autres motifs que ceux de semer l'affaiblissement. " Quelle phrase ! Si M. Piquet parle comme cela il mérite d'être battu à plate couture. Mais peut-être que cette horreur a été inventée par le rédacteur du *Quotidien*. Alors que faudrait-il penser d'un journaliste qui après avoir commis une pareille chinoiserie, se permet dans une autre colonne de faire la leçon aux Canadiens émigrés dont le langage n'est pas d'une pureté académique.

ÇA ET LÀ.

STATISTIQUE REMARQUABLE.— Le professeur Hutchison mentionne un fait intéressant pour les physiologistes. A Berlin, parmi les catholiques chez lesquels le mariage est défendu entre proches parents, la proportion des sourds muets

est de 1 par 3,000, parmi les protestants qui tolèrent ces mariages, la proportion est de 1 par 2,000 et parmi les juifs chez lesquels le cas est fréquent et permis, elle est de 1 par 400.

TABAC.—Un journal français vient de publier le singulier calcul que voici :

Si l'on prenait le tabac consommé annuellement sous forme de tabac à fumer, à priser et à chiquer, et que l'on fit un câble de deux pouces d'épaisseur, on obtiendrait une longueur de câble qui permettrait de faire trente fois le tour de la terre en passant par l'équateur. En le convertissant en tabac à chiquer on en ferait une pyramide d'une hauteur égale à celles d'Egypte et enfin, la même quantité de tabac à priser suffirait pour ensevelir une ville d'une étendue moyenne, comme le furent autrefois Herculaneum et Pompéi sous les cendres du Vésuve.

ANTIQUAILLES.—Pendant la construction du dernier fort de l'enceinte de Strasbourg, désigné sous le nom de " Tête du Mundolsheim " (Mundolsheimer Kopf) on a trouvé, à des profondeurs variant de 5 mètres et plus, plusieurs tombes antiques renfermant de larges anneaux d'or et d'argent, qui semblent provenir d'un harnais, ainsi que des cornes à boire, des fragments de lances d'armes, des lances d'épée, des bracelets et des épingles d'argent d'une longueur et d'un calibre considérables.

Ces dernières tombes artistiquement travaillées et paraissant avoir servi à la fermeture des cuirasses. Dans l'une des tombes, on a trouvé, outre les os assez bien conservés, un verre à boire une urne et les ornements d'or et d'argent de la cuirasse. Le vase à boire, de forme pointue, et fait en verre, de couleur verte, est resté entier, tandis que l'urne a été brisée en morceaux. Il paraît qu'on est ici en présence de la tombe d'un guerrier romain.

Certaines personnes prétendent toutefois que c'est celle d'un des combattants épiscopaux qui doit avoir péri dans la bataille que les partisans de l'évêque de Strasbourg et les nobles de la même ville se sont livrée en 1262 sur la colline de Hausberg. Le ministère a chargé la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace d'élucider la question, et nous apprenons que la Société fera faire des fouilles ultérieures dans les environs.

YVON.

EPISODE DE LA GUERRE.

Pendant une soirée du mois d'août dernier, la chaleur était accablante, même à Paris. En Tunisie, les soldats de la France, couchés à terre, respiraient un air brûlant qui desséchait leurs lèvres. Trop jeunes pour résister aux épreuves du climat, ils perdaient en fatigues stériles les forces indispensables aux luttes du lendemain. Le courage, l'énergie, la résolution ne manquaient pas, mais rien n'avait été prévu pour protéger cette jeunesse inexpérimentée contre les fatalités de la guerre.

Donc, pendant cette soirée d'été, on souffrait dans les camps de la Tunisie. Les ambulances présentaient un spectacle navrant. Les secours matériels étaient insuffisants, malgré le dévouement des chirurgiens qui après avoir donné leurs soins aux malades et aux blessés, semblaient eux-mêmes accablés et promenaient de sombres regards sur la paille sanglante qui servait de couche aux soldats.

Parmi eux se trouvait un jeune Breton dangereusement blessé. La balle logée dans la poitrine n'avait pu être extraite par l'opérateur et le pauvre enfant se sentait mourir. D'une voix défaillante, il demandait l'aumônier ; il n'y en avait pas un seul. Le soldat ne put le croire et réitéra sa demande, cette fois en suppliant.

Un camarade s'approcha de lui en se traînant sur les mains et les genoux, et lui dit : " Yvon, ne te tourmente pas, l'aumônier va venir... ce soir... ou demain de bonne heure ; il est d'Hennebon, notre pays, et nous parlera de la famille, des voisins, des amis et de ta mère Yvonne. Prends courage, et nous irons bientôt jouir du congé que l'aumônier nous fera obtenir. "

Yvon ne répondit pas. Deux grosses larmes glissèrent le long de ses joues et se mêlèrent au sang de sa poitrine. L'aumônier était loin, dans le port de Toulon, implorant son départ. La

nuite suivante, Yvon poussa un profond soupir qui attira le chirurgien. Le blessé le regarda avec une attention profonde ; puis, tournant les yeux vers son camarade, il prononça ce mot : *l'annoncier* !

Le camarade lui saisit la main et dit au chirurgien : Elle est froide. Puis un sanglot se fit entendre, et le camarade murmura : Pauvre Yvon !

Ce fut l'oraison funèbre du jeune soldat. A le voir lorsqu'il partit de son pays pour se rendre à Lorient, vous lui auriez donné seize ans, tant il était faible et de petite taille. Cependant Yvon atteignait sa vingt et unième année. Un sac volumineux érasa ses épaules, le lourd fusil brisa ses bras si minces, puis un navire l'emporta sur la terre d'Afrique. Il se battit en brave Breton et une balle déchira sa poitrine. Il avait pour toujours abandonné la maison paternelle, dit adieu à tous ses espoirs de la vie ; enfin, il mourait pour la France.

Que demandait-il, le pauvre enfant, qui donnait tout ce que Dieu lui avait accordé sur la terre ?

Il demandait qu'avant de remonter au ciel, son âme fût accompagnée d'une prière sortie des lèvres d'un prêtre catholique.

Et cette France pour laquelle il mourait, cette France qui met des armes aux mains de tous, qui demande à tous de combattre pour elle, cette France qui ne compte plus par millions, mais par milliards, refuse à ses enfants la goutte d'eau bénite tombée des doigts de l'annoncier !

Croyez-vous donc maîtres de nos destinées, que nous devons tout, et que vous ne devez rien ? Nous prenez-vous pour le gladiateur antique, qui, avant de franchir la barrière du cirque, n'avait qu'à dire : *Ave Caesar morituri, te salutant* ?

Le lendemain de la mort d'Yvon, les camarades trouvèrent quelques pièces de monnaie dans sa ceinture de cuir. Ils complétèrent la somme nécessaire pour le prix d'une bière, car ils ne voulaient pas le jeter en terre comme après la bataille. La compagnie se mit en marche, précédée du lieutenant. Quatre soldats portaient le corps, un cinquième soutenait la croix noire qui devait surmonter la tombe. Sur cette croix, ils avaient tracé le nom d'Yvon ; rien de plus.

Il était parti pour la guerre avec le quatrième bataillon, laissant en France son régiment. Il mourait loin du drapeau, loin de son colonel, loin de la famille régimentaire. Il ne connaissait pas ses généraux, et ceux-ci ignoraient jusqu'à son nom. Au temps passé régnait une légende, qui, du drapeau, du colonel, du nu-méro, faisait quelque chose de sacré. Depuis le chef de corps jusqu'au dernier tambour, tous songaient à la gloire du régiment. Le colonel savait les noms de ses soldats, ils les avaient ins-truits en présidant à leurs débuts. Il les aimait parce qu'ils avaient ensemble supporté les mêmes fatigues et partagé les mêmes joies. Leurs cœurs battaient à l'unisson. Toutes ces bonnes choses ne sont plus.....

Les compagnons du soldat breton se dirigeaient lentement vers le cimetière musulman. Une place couverte de ronces était réservée aux chrétiens et aux juifs. Arrivée près de la tombe, l'escorte s'arrêta, et par une sorte d'instinct tous les regards cherchèrent le prêtre. Il y eut comme une vague inquiétude, pendant laquelle de mystérieux regards s'échangeaient, et des paroles discrètes se murmuraient à l'oreille.

Enfin, trois ou quatre soldats s'approchèrent du lieutenant en lui demandant, au nom de tous, de prononcer les paroles prescrites par l'Eglise. Surpris d'abord, l'officier se recueillit, interrogeant sa mémoire pour y retrouver la prière. Les regards étaient tournés vers lui comme au champ de bataille. Enfin, d'une voix ferme, le lieutenant prononça : *Au nom du Père, du Fils...*, tous tombèrent à genoux, et l'officier reprit : *Pater noster...*

Ceux d'Hennebon et de Sainte-Anne pleuraient, car ils avaient connu le petit Yvon ; les autres plongeaient un morne regard dans la fosse béante. La bière descendit lentement, et chacun jeta sa poignée de terre sur le cercueil. Le lieutenant avait dans la main gauche un

objet enveloppé dans un lambeau de linge noir ; il le développa, et l'on vit le chapelet d'Yvon, que sa mère avait glissé dans son sac à l'heure du départ. Les Bretons voulurent que ce chapelet fût placé sur le cercueil, et le lieutenant déposa pieusement la relique du pauvre soldat dans cette terre étrangère.

Ce lieu se nomme Tebourba, entre Mateur et Testour. A droite, si l'on regarde la mer, se trouve Tunis, et un peu plus loin Carthage. Là, mourait, il y a six siècles, notre bon roi saint Louis ; le fils de la paysanne bretonne Yvonne Kerzoët, repose non loin du fils de Blanche de Castille.

Nous sommes à Hennebon. Après avoir quitté le port, nous montons cette grande place conduisant à l'église. A gauche, sont des maisons dont les boutiques occupent le rez-de-chaussée. Parmi les boutiques, il en est une dont l'enseigne laisse lire ces mots : *Kerzoët, coutelier*. Le maître travaille de son métier, tandis que sa femme, Yvonne, s'occupe des soins du ménage. Le coutelier a servi pendant sept ans sous le règne de Louis-Philippe. Il était à la prise de la smala d'Abd-el-Kader, et raconte volontiers le siège d'Anvers, où il a vu de près les fils du roi. C'est assez dire que ce Breton n'est plus jeune, quoique une tête énergique et une tournure militaire repoussent toute idée de faiblesse. Pendant la guerre de 1870, on l'avait remarqué parmi les soldats de Charette.

La maison était calme, lorsque la porte s'ouvrit et donna passage au facteur. Après avoir déposé une lettre sur la table, il s'éloigna sans avoir prononcé une parole. Ce silence n'était pas dans ses habitudes, mais d'autres lettres reçues en même temps lui donnaient du chagrin.

Yvonne, la mère du petit soldat, prit la lettre d'une main tremblante et jeta un coup d'œil sur l'adresse. Le père s'approcha, et tous deux dirent en même temps : " Ce n'est pas l'écriture d'Yvon ! "

Était-ce par hasard que le vieux curé passait devant la porte et s'y arrêtait, le visage pâle et les yeux humides ? Après un moment d'hésitation, il entra, en s'essuyant le front du revers de sa main. Yvonne vint au-devant du prêtre et lui présenta la lettre. La pauvre femme était accablée. Les mères ont de ces pressentiments, de ces révélations soudaines qui déchirent tous les voiles. Elle dit au curé : " Ce n'est pas l'écriture d'Yvon ! "

Le père se tenait debout, tremblant, baletant, les yeux fixés sur le papier.

" Je l'ai baptisé, dit le prêtre, je lui ai fait faire sa première communion, il a toujours vécu en bon chrétien, et sa place est au ciel. "

La mère trembla de tous ses membres et s'appuya sur la table pour ne pas tomber. Elle se couvrit les yeux du coin de son tablier. Le père fit un pas en avant et pressa son cœur avec la paume de sa main droite. Il étouffait. La lettre était toujours là, entre les doigts du vieux curé. " Ouvrez, ouvrez, dit Yvonne, ouvrez, pour l'amour de Dieu ! "

Le prêtre décacha lentement la lettre, dont sans doute d'autres mères lui avaient fait deviner le contenu. Il lut des yeux sans remuer les lèvres, puis il s'agenouilla en disant : " Prions et pleurons ! "

Les trois prières montèrent au ciel. Le deuil était pour toujours entré dans la maison. Au temps passé, elle avait entendu les cris joyeux de l'enfant, plus tard, le bruit de l'atelier était venu réjouir la mère de famille, car le jeune Yvon allait devenir le meilleur ouvrier du pays ; ils étaient fiers de lui et ne vivaient que pour ce fils.

La patrie le leur demanda, ils le donnèrent sans murmurer. Cependant, la veille du départ, le père fit observer au brigadier et gendarmerie qu'autrefois le soldat n'entraît en campagne qu'après trois ou quatre années de service, lorsque ses forces étaient développées, après avoir appris le métier. Le brigadier, malgré sa prudente réserve, avait répondu : " Que voulez-vous ? il n'y a plus d'armée comme de notre temps, mais de braves enfants qui passent et disparaissent. "

On est bien triste à Hennebon, malgré une grande affiche blanche, signée de M. le préfet, qui affirme que tout est pour le mieux en Tu-

nisie, et que les soldats s'y portent aussi bien qu'à Rennes ou à Nantes. Ce qui d'ailleurs doit calmer les inquiétudes, c'est que la flotte et l'armée sont sous les ordres d'un gouverneur civil, bon bourgeois par vocation, avocat de son métier.

L'affiche de M. le préfet se termine par ce cri : Vive la République !

Pour vivre, elle fera mourir plus d'un petit Yvon, et pleurer plus d'une mère.

GÉNÉRAL AMBERT.

Au Coin du Feu

SOUVENIRS D'ENFANCE.

III

La réunion suivante n'eut lieu que quelques jours plus tard, notre vieil ami ayant une indisposition qui ne lui permit pas de continuer ses intéressantes causeries. Jugez de notre anxiété, lorsque nous apprîmes cette triste nouvelle. Inutile de dire que chacun de nous pria avec ferveur pour demander au ciel de nous le conserver ; non pas, croyez-le bien, parce que nous regrettions l'école, ce serait trop exiger d'enfants de notre âge ; mais parce que la curiosité l'emportait sur toute autre considération. Ce fut donc une grande joie pour tous quand nous fûmes informés que notre vieil ami avait vaincu la maladie et qu'il désirait nous revoir ; et notre plaisir redoubla quand il nous annonça que le médecin lui avait ordonné un repos de quinze jours, ce qui prolongerait d'autant notre congé, sans nous priver de ses entretiens ; car le médecin, homme d'esprit comme tous ses confrères, lui avait, en même temps, recommandé quelque distraction.

En conséquence, il fut convenu que dorénavant nous nous réunirions tous les jours à trois heures de l'après-midi. Ces préliminaires réglés à la satisfaction générale, le maître continue ainsi :

Dans notre dernier entretien je vous ai fait connaître les avantages des chemins de fer : maintenant il est bon de vous signaler leurs inconvénients et les moyens de les prévenir. Vous comprenez que plus une voiture marche vite, plus un accident est à craindre ; car le moindre obstacle peut causer une catastrophe. Et si deux trains (on appelle *train* une suite de plusieurs voitures trainées par une locomotive ; la locomotive est cette grosse machine dont je vous parlais dans notre précédente causerie) venaient à se rencontrer, ce qu'on appelle une collision, l'accident prend les proportions d'une calamité. Eh bien ; pour obvier à ces inconvénients, on se sert d'une autre invention tout aussi admirable que celle des chemins de fer ; c'est le télégraphe au moyen duquel on s'écrit des lettres en un clin d'œil, d'un lieu à l'autre, et à de très-grandes distances, par exemple de Québec à Montréal.

George : — Comment, on peut s'écire de Québec à Montréal, et se répondre le même jour ?

Le maître : — Que dis-tu George ? Le même jour ! On peut s'écire de Québec à Montréal, à Toronto, à New-York, et même bien plus loin encore, et avoir la réponse en moins de cinq minutes.

Tous : — Cinq minutes ?

Le maître : — Moins que cela encore : c'est aussi prompt que l'éclair.

Louis : — Mais, monsieur, ce n'est pas naturel ça ; le diable doit s'en mêler, bien sûr !

Le maître : — Pourquoi le diable, et non pas le bon Dieu ? Ne vous ai-je pas dit déjà que la main de Dieu se cache dans tous les événements de ce monde ?

L'Eglise nous enseigne formellement cette vérité. Dieu emploie ordinairement les créatures, hommes, anges ou démons, comme des instruments pour parvenir à ses fins ; non par nécessité, mais par un libre choix de sa volonté. Car, de même qu'il n'a eu besoin de personne pour créer l'univers, il n'en a pas eu besoin non plus pour le conserver et pour le gouverner. D'ailleurs, la connaissance de cette vérité nous est grandement utile pour juger sainement le présent et même prévoir l'avenir,

autant qu'il a plu au bon Dieu de nous le faire connaître. Cependant, je dois ajouter que le télégraphe est une invention parfaitement naturelle qu'il a plu au bon Dieu de dévoiler aux hommes, quand il l'a jugé à propos. Et les hommes ingrats, au lieu de remercier la Providence de ce nouveau bienfait, en prennent occasion de s'enorgueillir d'avantage, de se croire plus intelligents que leurs devanciers : tandis que, au contraire, le niveau de l'intelligence humaine n'a fait que baisser avec la vigueur des constitutions. Mais nous reviendrons plus tard sur ce sujet : il est temps que je vous donne une idée de ce que c'est que le télégraphe.

Plusieurs : — Oui, oui parlez-vous du télégraphe.

Le maître : — L'électricité est l'âme du télégraphe, comme la vapeur est l'âme du chemin de fer. L'électricité est un élément répandu dans toute la nature, comme la lumière et la chaleur. C'est elle qui forme ces tempêtes si redoutables qui embrasent l'atmosphère et lancent la foudre avec ces éclats si capables de nous rappeler la toute puissance du Créateur. Que de fois, mes chers enfants, n'avez-vous pas été effrayés par cette grande voix du tonnerre, accompagné de ces formidables éclairs qui éblouissent la vue ? Eh bien ! tout cela est l'effet de l'électricité ; et c'est cette même électricité qu'on emploie pour le télégraphe.

Joseph : — Est-ce que le télégraphe, parle, et aussi fort que le tonnerre, pour se faire entendre de bien loin !

Le maître : — Non mon cher, je ne vous ai pas dit que le télégraphe parle, mais qu'il écrit. La voix du tonnerre, toute formidable qu'elle soit ne se fait pas entendre bien loin, tandis que le télégraphe transmet des nouvelles à des distances très considérables, en quelques instants. Mais allons par ordre, si nous voulons nous entendre Cependant, comme je m'aperçois que cet entretien est déjà assez long, nous continuerons une autre fois.

Bonsoir, mes petits amis, et n'oubliez pas que c'est demain, à trois heures de l'après-midi, que nous reprendrons notre causerie, si le bon Dieu nous conserve.

CRANLAND.

LE

CHEVAL DE SANTIAGO

LEGENDE.

PAR CHARLES GUEUILLETTE.

Sous le règne de Philippe IV, l'Espagne était bien déchue de son ancienne splendeur et de sa gloire passée. La Hollande et le Portugal venaient de reconquérir leur autonomie, le Roussillon était perdu ainsi que l'Artois, et le soulèvement de la Catalogne avait mis le comble aux embarras du roi.

Il advint à cette époque ce qui se produit d'ordinaire chez un peuple vaincu. Les bandits et les pirates s'abattirent sur la Péninsule, ainsi qu'une nuée de corbeaux sur un soldat blessé, et leur troupe hideuse la déchira sans miséricorde ni pitié.

Parmi tous les brigands dont la Méditerranée était infestée, la bande de Sciopette, forte au plus de vingt-cinq hommes, était celle qui faisait le plus de ravages et dont aussi les matelots avaient la plus grosse frayeur. Exploitant en particulier la côte qui s'étend depuis Alicante jusqu'au territoire de Valence, ces misérables se rendaient coupables de tous les tours et infamies imaginables. Tantôt allumant de grands feux pour attirer la nuit des pêcheurs qu'ils égorgaient, tantôt surprenant ces braves gens au large et capturant leur barque après avoir jeté l'équipage à la mer, tantôt aussi péné-

trant dans les maisons afin d'enlever ce qu'elles renfermaient.

Nous n'en finirions pas si nous voulions raconter, l'un après l'autre, les méfaits dont ces monstres, vomis par l'enfer, déshonorèrent le monde, et mieux vaut arriver sans détour à la plus abominable de toutes leurs scélératesses, puisqu'en s'attaquant à Dieu lui-même, ils ne reculèrent point devant le dernier des sacrilèges.

Sachant donc que les couvents de l'Espagne contenaient d'immenses richesses, ils résolurent de les piller et pour ce faire, ils abordèrent au cap S. Antonio, en cet endroit sauvage et abandonné où vient mourir un rameau de la Sierra-Maria.

Là, Sciopette confia son navire à quatre bandits, et s'étant mis à la tête des autres, il gagna la montagne qu'il ne quitta plus jusqu'à la petite ville d'Albacète, où les pénitents blancs avaient un monastère.

Mais quel ne fut point son désenchantement quand il apprit, des pères aux-quels il s'était présenté en bon apôtre, que le couvent dépendait de celui d'Alcaraz, et qu'en ce pieux séjour, était rassemblé tout l'argent dont vivaient les nombreux ordres de Murcie.

Sciopette se le tint pour dit et, ayant éloigné les hommes de sa bande il demanda la permission au supérieur de passer la nuit au couvent, alléguant qu'il avait le lendemain une longue route à parcourir.

La faveur qu'il sollicitait lui ayant été octroyée de la meilleure grâce du monde, le misérable profita de l'obscurité pour se glisser sournoisement dans le vestiaire des pénitents blancs et pour en dérober une trentaine de robes avec leurs capuchons, qu'il transporta sur la montagne sans que personne ne s'aperçut de son larcin ni de sa fuite.

Loin de se repentir de sa profanation, le fourbe en rit de tout son cœur avec ses forcénés complices, comme aussi de la pitoyable mine des bons pères alors qu'ils apprendraient le lendemain la disparition de leurs pieuses défroques : puis sans se préoccuper davantage de la colère céleste, il donna l'ordre du départ, et les pirates suivirent les gorges de la Sierra jusqu'à la ville d'Alcaraz, mais il se gardèrent bien de s'y présenter.

S'étant au contraire cachés dans le fond d'une grotte, ainsi que des bêtes fauves, ils y échangèrent leurs habits contre les robes vénérées dont ils avaient fait récolte clandestine, et après avoir poussé une grosse pierre à l'entrée de la roche afin qu'on ne découvrit point leur cachette, ils apparurent sur le chemin du couvent vêtus et encapuchonnés de blanc ni plus ni moins que d'honnêtes et benoîts religieux.

Sciopette, qui avait pris la tête de sa bande, sonna bravement à la porte du monastère, et demanda la permission de présenter ses respects au supérieur qui, à la vue de son costume, l'accueillit avec toute sorte de bienveillance.

Feignant de venir du fond de la Castille, il prétendit traitreusement que l'archevêque de Tolède lui avait donné mission de se rendre chez les religieux d'Albacète, ses frères en Jésus-Christ, et de s'y fixer pendant cinq

années ; ce qu'entendant les moines d'Alcaraz, ils embrassèrent amicalement les bandits, et leur ayant annoncé que les deux maisons ne faisaient qu'une même communauté, ils les supplièrent d'avoir leur couvent en aussi parfait agrément que celui de leurs voisins.

Bien plus chaque, pénitent souhaita qu'un de ces fourbes prit place auprès de lui tant au réfectoire, à l'heure du souper, que dans sa cellule quand viendrait l'heure du couvre-feu. Les brigands furent ravis d'aise, mais ils renfermèrent leur allégresse au fond de leur âme perfide, répondant avec humilité aux avances des pères, et refusant de prendre part au repas en manière de pénitence.

Toutefois, il accueillirent l'offre de partager chacun la cellule d'un moine et ils s'y endormirent d'un hypocrite sommeil après avoir marmotté vingt prières et dévotes oraisons.

Le lendemain fut grande fête au couvent, car les bons pénitents étaient édifiés par les pieux discours des pèlerins, et ils ne savaient comment assez honorer d'aussi saints personnages.

On célébra la messe avec les plus beaux ornements, tous les cierges furent allumés, et la chaise qui renfermait la main droite de saint Jacques de Compostelle fut sortie de son armoire de chêne.

La cérémonie terminée, le supérieur proposa aux bandits de visiter le trésor de la chapelle ainsi qu'il avait l'accoutumance d'en agir avec les étrangers de distinction. Mais Sciopette protesta de son peu de goût pour les richesses et parut céder à regret aux instances de son hôte. Cependant, lui et ses compagnons suivirent les pénitents jusqu'en un coin de la chapelle où s'ouvrait une porte secrète qui menait dans un souterrain, et leur regard s'illumina de farouches éclairs quand ils aperçurent les vases d'or, les diamants et les pierres de toute espèce qui garnissaient les coffres-forts. Mais comme le méchant esprit leur soufflait ruses et stratagèmes, ils baissèrent timidement les paupières afin qu'on ne vit point les flammes de leurs yeux.

Or, Sciopette, en remontant l'escalier de la chapelle, observa que le père gardien serrait soigneusement la clef du trésor dans une petite poche qui était pratiquée sous le cilice, à l'endroit de la poitrine, ce dont il ne manqua point de faire son profit, car l'heure était proche où les moines allaient éprouver dommage et repentance de leur aveugle bénignité.

Le soir ayant en effet jeté ses voiles sur le vieux monastère, chaque religieux s'en fut en sa cellule emmenant comme la veille un brigand avec lui.

Mais voilà qu'étant sonné le premier coup de minuit, Sciopette s'élança sur le supérieur et lui plongea si adroitement un poignard dans la gorge qu'il passa de vie à trépas sans pousser un seul cri.

Au même instant et selon les conditions du plus abominable des complots, chaque bandit en agit de la sorte avec son frère, tant et si bien que le silence de la nuit n'en fut point troublé. Quant aux pénitents blancs, si rapidement succéda pour eux le sommeil de l'éternité au sommeil de ce monde, qu'ils s'imaginèrent rêver en

faisant leur entrée dans le paradis où saint Pierre les reçut d'ailleurs en toute hâte.

A Continuer.

La combe de l'homme mort. (1)

Il s'en fallait de beaucoup, en 1561 que la route de Bergerac à Périgueux fût aussi belle qu'aujourd'hui. La grande forêt de châtaigniers qui en occupe une partie était bien plus étendue, et les chemins bien plus étroits ; et dans l'endroit où elle est comme suspendue sur une gorge profonde qu'on appelait alors *la Combe du Réclus*, la pente de la montagne qui aboutissait à cette vallée, était si âpre et si périlleuse, que les plus hardis osaient à peine s'y hasarder en plein jour. Le 1er novembre de cet année-là, propre jour de la Toussaint, elle aurait pu passer, à huit heures du soir, pour tout à fait impraticable, tant la rigueur prématurée de la saison ajoutait de dangers à ses difficultés naturelles. Le ciel, obscurci dès le matin par une brume rude et sillante, mêlée de neige et de grelons, ne se distinguait en rien depuis le coucher du soleil des horizons les plus sombres : et, comme il se confondait par ses ténèbres avec les ténèbres de la terre, les bruits de la terre se mêlaient aussi avec les siens d'une manière horrible, qui faisait dresser les cheveux sur le front des voyageurs. L'ouragan, qui grossissait de minute en minute, se traînait en gémissements comme la voix d'un enfant qui pleure ou d'un vieillard blessé à mort qui appelle du secours, et l'on ne savait d'où provenait le plus ces affreuses lamentations, des hauteurs de la nue ou des échos du précipice, car elles roulaient avec elles des plaintes parties des forêts, des mugissements venus des étables, l'igre criaillement des feuilles sèches fouettées en tourbillons par le vent, et l'éclat des arbres morts que fracassait la tempête : cela était épouvantable à entendre.

La combe noire et creuse dont je parlais tout à l'heure opposait à ceci, sur un de ses points, un contraste frappant ; une clarté fixe, mais large et flamboyante, qui s'épanouissait d'en bas comme le panache d'un volcan ; et, de la porte ouverte à deux battants qui lui donnait passage, montaient des bouffées de rire capables d'égayer le désespoir. C'est que c'était la forge de Toussaint Oudard, le maréchal ferrant qui était parvenu à l'âge de quarante ans sans se connaître un seul ennemi

et qui solennisait joyeusement, l'anniversaire de sa fête à la lueur de ses fournaux et au milieu de ses ouvriers, par le plaisir et par le vin.

Ce n'est pas que Toussaint eût jamais violé la solennité des saints jours pour armer la sole d'un cheval ou pour ferrer une roue, à moins qu'il n'y fût contraint par quelques accidents inopinés survenus à des étrangers en voyage, et alors il ne tirait aucun salaire de son labeur ; mais sa forge ne cessait d'arder en aucun temps dans les fêtes les plus scrupuleusement fêrées, parce qu'elle servait de fanal, surtout pendant la mauvaise saison, aux pauvres passants égarés, qui y étaient toujours les bienvenus, et, quand on voulait indiquer parmi les paysans de la combe la maison de Toussaint Oudard, fils de Tiphaine, on l'appelait communément l'auberge de la Charité.

Toussaint entra tout-à-coup dans une grande cuisine contigue à la forge où quelques pièces de gibier et de boucherie achevaient de rôtir devant un feu clair et bien nourri qui aurait fait envie à la forge même, sous l'ample manteau d'une de ces cheminées du vieux temps que l'aisance semblait avoir inventées pour l'hospitalité.

—Voilà qui va bien, dit-il en s'adressant gaiement à une vieille femme qui était assise sur un pliant à l'angle de la cheminée, et dont le visage grave et doux brillait, vivement éclairé par une lampe de cuivre à trois becs, posé sur une console de plâtre historiée, mais fort noireie par la fumée et par le temps ; il m'est avis que tous les petits sont couchés, et que le joli troupeau des jeunes filles de la combe vous fait aussi bonne compagnie qu'à l'ordinaire pour la veillée qui commence. Dieu me garde de la laisser troubler par les éclats de mes garçons que le bruit de l'enclume a depuis longtemps assourdis, et qui ne sauraient s'entendre entre eux s'il ne hurlent comme des loups. Je viens de les dépêcher dans ma chambre à coucher, d'où leurs cris n'arriveront plus jusqu'à vous, et où vous aurez la bonté, ma chère, de nous envoyer le reste de ces bêtises par une de vos servantes, la plus mûre et la plus rechignée qu'il y ait, si faire se peut, et pour cause. Conservez cependant quelque bon lopin pour les pauvres diables que le mauvais temps pourrait vous amener ; et quand à vos gentes amies, tâchez de les bien regaler à leur gré de châtaignes dorées sous la braise, en les arrosant largement de vin blanc doux, frais sorti de la cuvée, et qui mousse comme un charme. Quand il n'y en aura plus, il y en aura encore... Je ne vous laisserais pas toutes ces peines, mêm bien-aimée, continua Toussaint en essuyant une larme et en embrassant la vieille, si ma chère Scholastique vivait encore : mais Dieu a permis qu'il ne restât que vous de mère

(1) *Combe* est un mot très-français qui signifie une vallée étroite et courte, creusée entre deux montagnes et où l'industrie des hommes est parvenue à introduire quelque culture. Il n'y a pas un village dans tout le royaume où cette expression ne soit parfaitement intelligible mais on l'a omise dans le Dictionnaire, parce qu'il n'y a point de *combe* aux Tuilleries, aux Champs-Élysées et au Luxembourg.

à mes enfants, et de providence visible à leur père !—Tout sera fait comme vous le désirez, mon digne Toussaint ! dit la bonne Huberte, aussi émue que son fils du souvenir qu'avaient réveillé ses dernières paroles. Donnez-vous un peu de bon temps pour ce qui reste de votre fête, car les heures passent vite. Quand la cloche du moulin aura sonné les premières prières des morts nous serons de loisir pour y penser. Egayez-vous donc bellement, et ne soyez pas en souci sur vos hôtes. En voici déjà deux, le ciel en soit loué, que nous nous efforçons de bien recevoir, et qui seront assez indulgents pour faire grâce à la petitesse de nos moyens si notre accueil ne répond pas à notre bonne volonté. Que le Seigneur soit avec eux ! reprit Toussaint en saluant les étrangers qu'il n'avait pas remarqués jusque-là, et qu'ils se regardent chez nous comme dans leur propre famille. Faites-leur d'agréables histoires qui leur adoucissent l'ennui des heures, et ne ménagez pas les provisions, car dans la maison de l'ouvrier chaque jour amène son pain.

Ensuite il embrassa encore une fois sa mère, et il se retira. Les deux hommes dont venait de parler la vieille Huberte s'étaient levés un moment comme pour répondre à la politesse de Toussaint, et puis ils s'étaient rassés immobiles et en silence à l'autre bout du foyer. Le premier avait l'apparence d'un personnage de quelque distinction : il portait un justaucorps noir à aiguillettes, sur lequel se rabattait une large fraise blanche à gros plis, bien empesés et bien goudronnés, ses jambes étaient enveloppées jusqu'au dessus du genou, vers l'endroit où descendait sa cape de drap, d'une bonne paire de guêtres de cuir bouclées, en dehors, et son chapeau rabattu était ombragé d'une plume flottante retombant devant ses yeux. Sa barbe pointue et grisonnante n'annonçait qu'une robuste vieillesse, et son attitude grave et discrète lui donnait l'air d'un docteur. L'autre, à en juger par sa petite taille, devait être un enfant du commun ; mais son accoutrement extraordinaire avait attiré d'abord l'attention d'Huberte et des jeunes filles de la combe, qui regrettaient de ne pas discerner ses traits à travers les touffes énormes des cheveux roux dont sa figure était couverte presque tout entière : il était vêtu d'un haut de-chausses et d'un pourpoint rouge cramoisi extrêmement serrés, et le sommet de sa tête se cachait seul sous une calotte de même couleur d'où s'échappait en boucles crépues cette chevelure d'un blond ardent qui lui prêtait une physionomie si étrange. Cette espèce de bonnet était fixé sous le menton par une forte courroie, comme la muselière d'un chien hargneux.

—Vous nous excuserez d'autant mieux, messire, de mal nous acquitter

de notre devoir, continua Huberte en reprenant son propos et en s'adressant au plus vieux des étrangers, que notre pays pauvre et peu fréquenté n'a pas souvent l'honneur d'être visité par des voyageurs tels que vous. Il faut que ce soit le hasard qui vous y ait conduits.—Le hasard ou l'enfer ! répondit l'homme noir d'une voix rauque, dont l'aigre son fit tressaillir les jeunes filles.—Cela s'est vu quelque fois, interrompit le nain en se renversant en arrière avec un éclat de rire étourdissant, mais de manière à ne laisser voir de son visage qu'une bouche immense, garni de dents innombrables pointues comme des aiguilles et blanches comme de l'ivoire.

Après quoi, il rapprocha brusquement sa sellette des landiers brûlants, et déploya devant le brasier deux mains très-longues et très-décharnées, à travers lesquelles la flamme transparaissait comme si elles avaient été de corne. L'homme noir fit peu d'attention pour lors à cette causerie brutale.

A Continuer.

Mariages.

A Saint-Sauveur de Québec le 7 du courant, George-Émile-Onésiphore, Corrivault, typographe, de Montréal à Delle Marie-Léda Jackson.

Mardi le 15 du courant à la chapelle Saint-Louis, en la basilique de Québec, A Théophile Levasseur, notaire et rédacteur de L'ÉLECTEUR, conduisait à l'autel Mademoiselle Marie Asylda Fortin, de St-Roch.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux par le Révérend M. Marois, de l'Archevêché.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Le 16 du courant, M. Paul Lachance, pilote de St-Jean Isle d'Orléans, conduisait à l'autel, demoiselle Garziela Dion, fille de M. O. Dion, Secrétaire de la corporation des Pilotes. La cérémonie a eu lieu à l'Hôtel-Dieu.

ACHETEZ

L'ALMANACH

DU

“Nouvelliste”

LE SEUL ALMANACH PUBLIÉ A

QUEBEC.

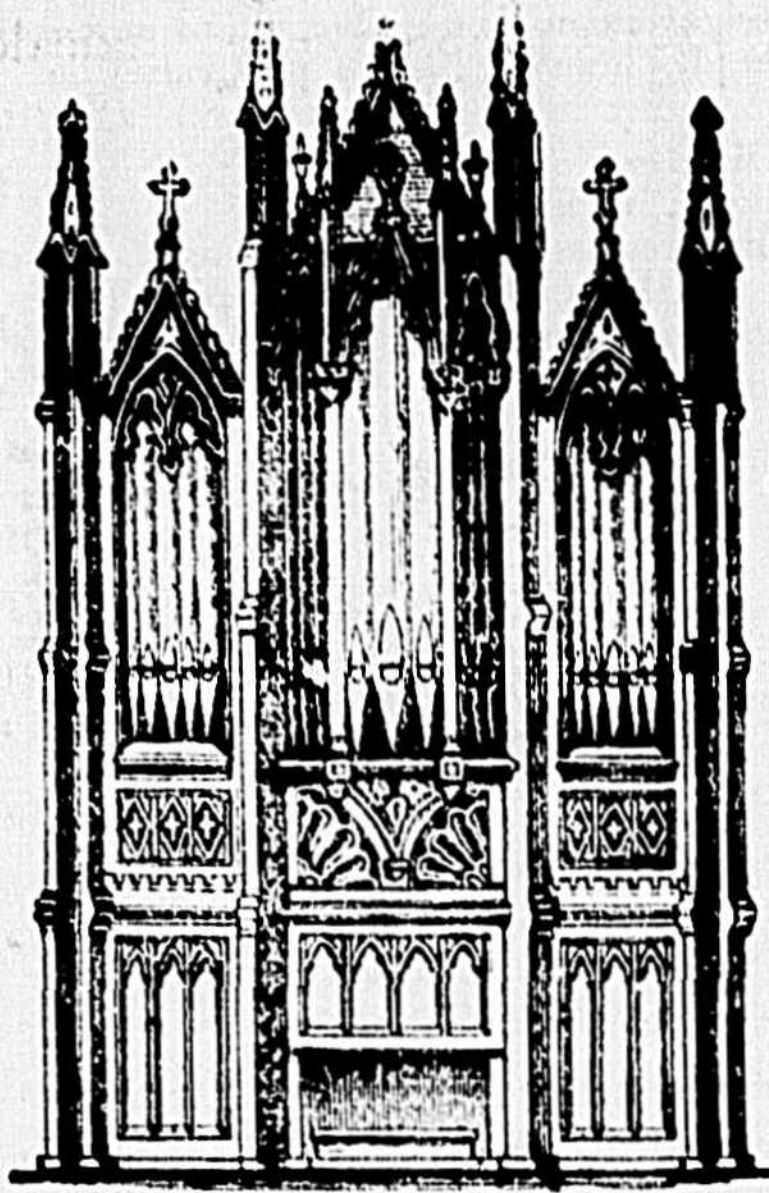
64 Pages de renseignements intéressants et utiles.

EN VENTE

CHEZ

TOUS LES LIBRAIRES

Prix : 5 cents l'emplaire.



BERNARD & ALLAIRE

AGENT POUR LA VENTE DE

GRANDES ORGUES

D'EGLISES

De trois fabriques dont deux canadiennes et une américaine.

(Ce sont les meilleurs instruments connus.)



ORGUES-HARMONIUMS

POUR

EGLISES et SALONS

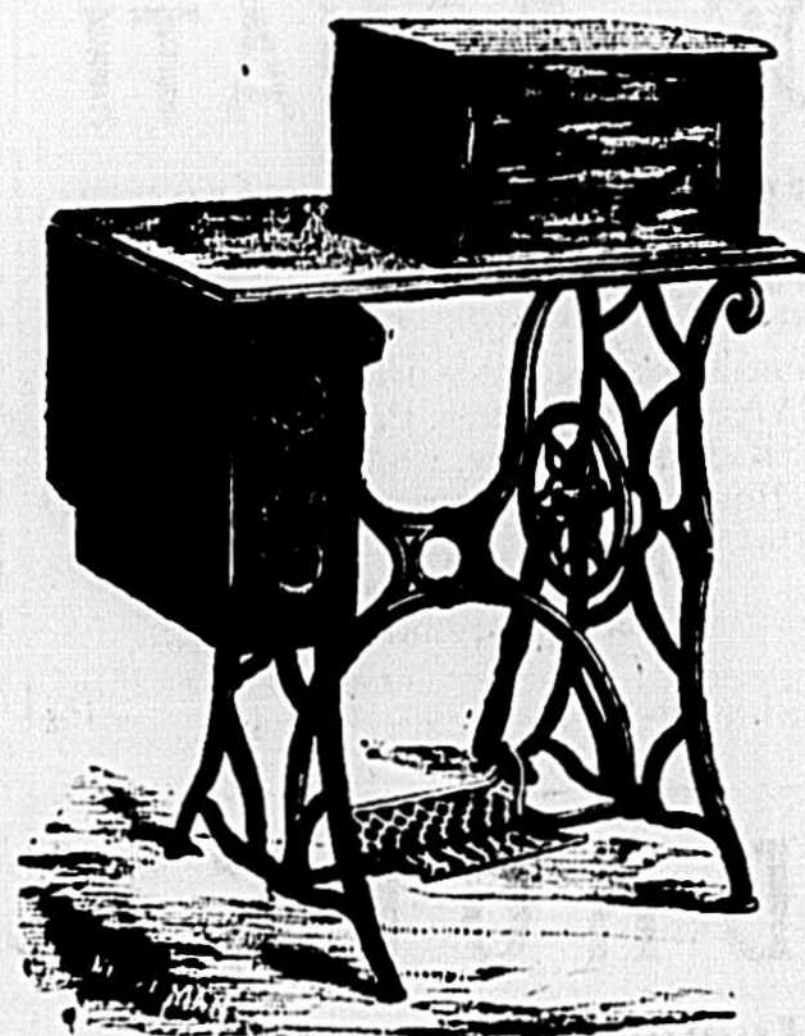
DE LA

DOMINION PIANO & ORGAN Co., Canada

SMITH ORGAN Co., Brome, P. Q.,

O'DOHERTY & Co., Clinton, Ont.,

ORGUINETTES Allemandes, Américaines et Canadiennes, depuis \$10.



MACHINES

A

COUDRE DE RENOM

Agence générale pour la Province de Québec des machines William Singer, Machines à Tordre, à Laver et à repasser.

Parties de Machines à Coudre vendues séparément, Huile, Aiguilles, etc., etc.

Agent délégué pour les comtés où nous n'avons pas de représentants.

SEULE AGENCE

POUR LES CÉLÈBRES

Pianos droits, carrés et à queue de WEBER & Co.

droits et carrés de KNABE,

droits de GEO. M. WEBER & Co.,

droits, carrés et à queue BENNING,

droits de OCTAVIUS NEWCOMB & Co.

CONSTAMMENT EN MAGASIN

Un assortiment complet et très varié de MUSIQUE EN FEUILLET à 50 pour cent de réduction sur les prix ordinaires.

BERNARD & ALLAIRE.

Editeurs de Musique.

6, rue de la Fabrique, Québec.

14 juillet 1881.

La Verite

JOURNAL PATRIOTIQUE

ET

RELIGIEUX

Indépendant des partis.

S'OCUPE SPÉCIALEMENT DE COLONISATION ET D'AGRICULTURE

ABONNEMENTS

CANADA ET ETATS-UNIS

Un an.....\$1.50

Six mois.....75

ANNONCES

La VÉRITÉ ayant une forte circulation spécialement à la campagne, offre de grands avantages aux messieurs les marchands qui désirent faire connaître leurs établissements.

Afin de donner toute facilité aux annonceurs, nous avons mis au plus bas prix possible nos annonces à long terme.

AUX AGENTS

Nous accordons à nos agents 20 pour cent de commission pour argent reçu.

— AUSSI —

Nous vendons aussi la VÉRITÉ aux marchands de journaux et aux porteurs à 25 cents la douzaine.

Nous avons besoin d'agents dans toutes les campagnes.

DEPOTS

La VÉRITÉ est en vente à Québec aux droits suivants.

S. Chaperon et Cie., rue de la Fabrique, O. Fréchette, rue Buade, F. Bédard, rue et faubourg St-Jean, L. Drouin et frère, 96 rue St-Joseph, Delle Gastonguay et Vaillancourt, rue St-Valier St-Sauveur.

L. DROUIN ET FRÈRE,

Administrateurs.

17 nov. 1881.

J. H. E. PLAMONDON & C^{ie}**246 Rue St Joseph**

PRÈS DU MARCHÉ JACQUES-CARTIER

St Roch de Québec.

Seuls agents autorisés à représenter les compagnies de machines à coudre suivantes :

WHEELER ET WILSON Nos. 6, 7, 8, 10, etc.
La HOWE : nouveau HOWE et le HOWE A. B. C. D.

N. B. Toutes personnes endettées envers les compagnies ci-haut mentionnées sont priées de payer à J. H. E. Plamondon et C^{ie}, ou aux personnes autorisées par écrit.

CONSTANT EN VENTE : Les machines à coudre : WHITE, WILSON, WANZER, RAYMOND, OSBORN, ou toute autre sur commandes. Les véritables aiguilles pour toutes sortes de machines à coudre.

Soyez sur vos gardes contre les agents qui prétendent représenter notre maison et qui n'ont aucune affaire avec nous. Venez choisir vous-même au magasin.

Bon escompte pour du comptant.

Pour références, s'adresser aux manufactures de chaussures.

17 nov. 1881.

DEMANDE.

J'ai besoin de PLUSIEURS CORROYEURS et spécialement de bons ouvriers de couteaux et de tables. Les plus hauts salaires seront payés pour des ouvriers de première classe.

P. H. MATTE,

Tanneur et Corroyeur.

Stanford, P. Q.

27 octobre 1881.—1m

10 POUR CENT DE RÉDUCTION

CHEZ

BELAND, GARNEAU et C^{ie}.

MARCHANDS IMPORTATEURS

246, RUE ST. JEAN,

(En face du marché Montcalm.)

Toujours en magasin, un assortiment des plus complets de

NOUVEAUTÉS

Qu'ils vendent à des prix défiant toute concurrence. Un TAILLEUR de première classe est attaché à l'établissement et exécute tous les ordres qu'on nous confie, sous le plus court délai.

Une visite est sollicitée.

BÉLAND, GARNEAU ET C^{ie}.

146 rue St Jean.

71 nov. 1881.—1m

BONNE NOUVELLE**J. PATOINE,**

MARCHAND-TAILLEUR

254 RUE ST JOSEPH

St Roch, Québec

A maintenant au grand complet ses marchandises d'hiver. Les avantages exceptionnels qu'a ce monsieur, dans ses achats lui permettent de vendre à des prix beaucoup plus bas que n'importe quel autre marchand. Voyez plutôt :

Bon drap tout laine	valant \$3.75 pour	\$3.00 cts
" Tweed et Serge	" 1.00 "	72 "
" " "	" 3.50 "	2.75 "
" " Ecossais	" 1.75 "	1.40 "

Et un grand nombre d'autres draps, tweeds, serges etc., etc., à

25 POUR CENT

en-dessous des prix courants.

Plusieurs personnes ont l'idée que les tailleurs vendent les marchandises à des prix plus élevés que les autres marchands. Une visite chez J. PATOINE, vous convaincra que si la chose a déjà existé, ailleurs elle n'existe pas dans son établissement.

Aux Messieurs du clerge

BON MERINO et SAY NOIR POUR SOUTANES, ETOFFES À PARDESSES etc., etc.

N. B. Il n'est pas nécessaire de venir en ville pour faire nos achats. Ecrivez à M. J. PATOINE lui mentionnant la qualité, la quantité et le prix que vous désirez donner et vous recevrez vos effets promptement.

J. PATOINE,

Marchand-Tailleur,

254 rue St Joseph

AVIS IMPORTANT

Le soussigné a constamment en mains un assortiment des plus nouveaux et des plus variés de

Jones de Mariage,
Alliances, Bagues,
Parures dans les derniers goûts,
(Il fait de ce genre une spécialité).
Il tient également un assortiment considérable de

Montres,
Pendules,
Horloges.



Vaisselle
d'Argent,
Etc.

PHILEMON BRUNET

191, rue St. Joseph,
Vis-à-vis la place de l'Eglise St Roch.
17 novembre 1881.

L. T. Dussault

IMPORTATEUR DE NOUVEAUTÉS

ET

MARCHAND TAILLEUR

EN GROS et en DETAIL

123 RUE ST JOSEPH

ST. ROCH, QUÉBEC

En face de J. B. LALIBERTÉ, Chapelier.

Assortiment complet dans tous les départements. J'invite respectueusement mes pratiques et le public à visiter mon établissement, et à juger de la valeur et du bon marché de mes nouvelles marchandises.

TAILLEURS ET MODISTES. — Toutes les commandes seront remplies sous le plus court délai et à la satisfaction de l'acheteur.

Je promets de donner satisfaction pleine et entière à tous ceux qui voudront bien me donner leur patronage.

17 novembre 1881.



GRAND DÉBIT ET PETITS PROFITS

JOS. DONATI

Horloger et Bijoutier

Attire l'attention de ses nombreuses pratiques sur les grandes nouveautés qu'il vient de recevoir. Une quantité considérable d'Horloges, Montres d'Or et d'Argent, Épinglettes, Pendants d'Oreilles, Anneaux, Bagues, Loquets, Chaines, etc.

Aussi—Pince-nez, Lunettes et Argenture de toutes sortes.

JOS. DONATI,

58, rue et faubourg St Jean,

et 241, rue St Paul.

8 septembre 1881.

T. DROLET,

Horloger-Bijoutier.

125, RUE DU PONT, ST-ROCH.

Informe sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir une grande quantité d'Horloges de toutes sortes qu'il offre en vente à des prix excessivement bas.

TOUJOURS EN MAINS UN GRAND ASSORTIMENT DE

Montres, Horloges et Bijoux

DE PREMIER CHOIX, PRIX MODÉRÉS.

Toutes commandes de réparations seront exécutées sous le plus court délai.

17 nov. 1881.—1m

BEAU CHOIX

DE

Marchandises

NOUVELLES.

Nous venons de recevoir un grand lot de

CHALES

NOUVEAUX

EN TRICOT DE FANTAISIE

ET EN

NUANCES DES PLUS NOUVELLES,

que nous offrons à des prix extrêmement bas.

— AUSSI —

Assortiment de Chapeau, Fleurs, Plumes,

Rubans nouveaux, Draps, Tweeds,

Etoffes à Manteau

EN GRANDE VARIÉTÉ,

Une visite est sollicitée chez

J. E. LATULIPPE.

Coin des rues St Joseph et la Chapelle.

ST. ROCH, QUÉBEC.

17 nov. 1881.—1m

GRANDE**REDUCTION !!**

VENTE SANS RESERVE !

Rabais Extraordinaire !!

Le soussigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple, et qui défie toute concurrence.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Oratorios, Calices, Ciboires, Encensoirs, Burettes, etc., etc., etc.

AINSI QUE TOUTES SORTES DE

Bouquets pour Autels,
Papiers pour Fleurs Artificielle,
Feuilles de toutes sortes,
Apprêts pour Fleurs.

MM. les Marchands et MM. les Commissaires d'Ecoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants :—Classiques Français et Anglais, Papeteries de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTE DE 10 POUR 100 sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J. A. LANGLAIS,

Libraire,

177, rue St Joseph, St Roch, Québec.

27 octobre 1881.

OFFRES ET DEMANDES DE CAPITAUX.

M. F. X. COCHUE, membre de la corporation des Agents d'Immeubles de la ville de Montréal, offre en vente des maisons, magasin, et nues propriétés dans Montréal et les environs, se charge de placer des capitaux et de négocier des emprunts sur hypothèques pour les corporations et les particuliers.

Bureau de la Commission des Immeubles :

Rue St Jacques, No 71 Montreal

1er septembre 1881.—6m

LIBRAIRIE**DE ST. ROCH,**

RELIGIEUSE,

Classique

ET D'EDUCATION.



ET D'EDUCATION.

Classique

RELIGIEUSE,

Assortiment général de livres de prières, livres classiques, livres de prix pour les écoles, littérature historique et de connaissances utiles, livres de piété, romans honnêtes etc., etc., etc.

— THEOLOGIE —

EXPOSITION DES PRINCIPES DU DROIT CANONIQUE par le CARDINAL GOUSSET, 1 vol. in 12 bro. \$1.50. THÉOLOGIE MORALE à l'usage des curés et des confesseurs par le CARDINAL GOUSSET, 2 vols in 8 bro. \$3.50.

THÉOLOGIE DOGMATIQUE ou explication des preuves et des dogmes de la religion catholique par le CARDINAL GOUSSET, 2 forts vols. in 8 \$2.75.

— LITTÉRATURE —

CINQ MOIS CHEZ LES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE par H. de Lamothé, in vol. grand in 12 \$1.00.

LETRES SUR LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA par G. de Molinari, in vol in 12, 85 cts.

AU FOYER DE MON PRESBYTÈRE, poésies par l'Abbé A. Gingras, \$1.00.

UNE MINE D'OR, ouvrage dédié aux cultivateurs par le R. P. Lacasse, 25 cts.

UNE MINE DE PIERRES D'ÉTACHÉES, ouvrage dédié aux cultivateurs par le R. P. Lacasse 15 cts.

— AUSSI —

PAPETERIE, CIERGES, IMAGERIE, LIVRES BLANCS, ARTICLES RELIGIEUX ETC., ETC.

POUR 1882

L'ORDO DIVINI OFFICI etc., 20 cts.

LE CALENDRIER DE QUÉBEC, approuvé par Mgr l'Archevêque, 5 cts.

L'ALMANACH DU NOUVELLISTE, le seul Almanach publié à Québec, contient une foule de renseignements utiles et nécessaires pour les cultivateurs; la douz. 30 cts. la pièce 5 cts.

L. DROUIN & FRÈRE

LIBRAIRES-IMPORTATEURS

De FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE

ET ÉTATS-UNIS

96, Rue St Joseph, St Roch, Québec.

17 nov. 1881.

Joseph Gilbert,

CORDONNIER

Nos. 296 ET 298 RUE ST JEAN

QUÉBEC.



TIENT CONSTAMMENT UN

ASSORTIMENT GÉNÉRAL

DE

CHAUSSURES

EN

Cuir, en drap et en Caoutchouc

DE

GOUT ET DE FANTAISIE

A DES PRIX MODÉRÉS.

17 nov. 1881.—1m